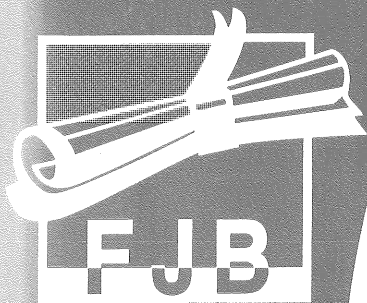


CONFERENCE-DEBAT



FONDATION
JEAN BOETS
ASBL

Thème

Les Centres d'Education et de Formation en Alternance

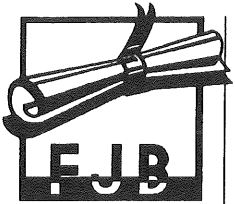
Conférence - débat

avec Mme Marie ARENA

Ministre-Présidente du Gouvernement de la
Communauté française de Belgique
chargée de l'Enseignement obligatoire
et de Promotion sociale

Editeur responsable :
Philibert CAYET,
Président de la
Fondation Jean BOETS

Rue de Montegnée, 144
4101 JEMEPPE
Tél. : 04/233 87 61



SOMMAIRE

La conférence-débat p. 3

**CONFERENCE-DEBAT SUR LES CEFA
avec Mme Marie ARENA
Ministre-Présidente
du Gouvernement de la Communauté française de Belgique
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale**

Le communiqué p. 5

Le programme p. 7

Les exposés p. 9

Le débat p. 41

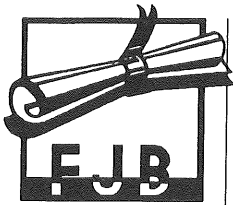
Les annonceurs p. 56

Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Commerce extérieur p. 56
Jean-Claude Marcourt

Le Centre de Coopération Technique et Pédagogique p. 57

Nos coordonnées p. 59





*Dans le cadre du 20^{ème} anniversaire
des Centres d'Education et de Formation en Alternance*

**CONFERENCE-DEBAT SUR LES CEFA
avec Mme Marie ARENA
Ministre-Présidente**

**du Gouvernement de la Communauté française de Belgique
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale**

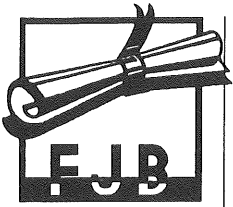
JEUDI 15 DECEMBRE 2005 A 14H00
Auditoire de la Haute Ecole Rennequin Sualem
ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS
Rue aux Laines, 69
4800 Verviers



*De gauche à droite : M. Ivan Fagnant, Directeur général honoraire
de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets,
Mme la Ministre-Présidente Marie Arena,
M. le Député permanent André Gilles,
M. Philibert Cayet, Président de la Fondation Jean Boets*

Une organisation de la Fondation Jean Boets asbl





La FONDATION JEAN BOETS est une a.s.b.l. apolitique et inter-réseaux d'enseignement, dont la mission essentielle est de PROMOUVOIR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. Parmi ses diverses activités, citons les PANELS DE MIDI, qui instaurent un dialogue permanent ECONOMIE-ENSEIGNEMENT.

**Dans une perspective semblable, la Fondation a organisé la
CONFERENCE-DEBAT SUR LES CEFA
avec Mme Marie ARENA, Ministre-Présidente
du Gouvernement de la Communauté française de Belgique
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale
du jeudi 15 décembre 2005 à 14H00
à l'Auditoire de la Haute Ecole Rennequin Sualem
ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS
rue aux Laines, 69 à 4800 Verviers**

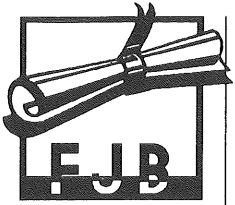
" Nous devons absolument aider nos jeunes à monter d'un cran dans leurs savoirs, afin qu'à l'issue de notre enseignement technique, et grâce à lui, ils aient, chacun, accès à l'enseignement supérieur. C'est en tout cas la progression que le marché du travail va exiger d'eux dans les quelques années qui viennent, et nous ne pouvons pas, nous, acteurs et responsables de l'enseignement comme de la formation, les en exclure. Voilà retracé en quelques mots le grand projet qui nous occupe. "

Marie ARENA, Ministre-Présidente
du Gouvernement de la Communauté française de Belgique,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale
[Citation d'après l'exposé]

S'adressant prioritairement à un public regroupant les directeurs, coordinateurs, accompagnateurs et professeurs des CEFA situés sur le territoire de la Province de Liège, ainsi que les représentants des entreprises qui accueillent les étudiants en stage, cette conférence-débat revêt une importance toute particulière au moment où se poursuit la mise en œuvre du nouveau *Contrat pour l'Ecole*.

Vu l'importance du sujet, les présents actes ne manqueront pas d'intéresser l'ensemble des responsables et acteurs des milieux politiques, socio-économiques et pédagogiques et, plus largement, tous ceux qu'interpelle le devenir de notre enseignement et de notre région.





**CONFERENCE-DEBAT SUR LES CEFA
avec Mme Marie ARENA
Ministre-Présidente
du Gouvernement de la Communauté française de Belgique
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale**

PROGRAMME

Allocution d'accueil

par M. Philibert CAYET,
Président de la Fondation Jean Boets

Discours d'ouverture

par M. André GILLES,
Député permanent
chargé de l'Enseignement, de la Formation et de l'Informatisation

Présentation et rappel historique

par M. Ivan Fagnant,
Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège,
Vice-Président de la Fondation Jean Boets

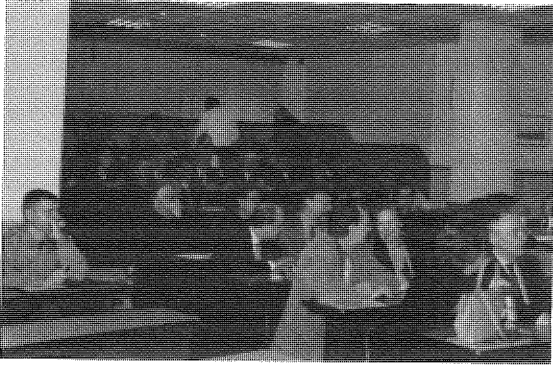
Exposé sur le thème du jour

par Mme Marie ARENA,
Ministre-Présidente du Gouvernement
de la Communauté française de Belgique
chargée de l'Enseignement obligatoire
et de Promotion sociale

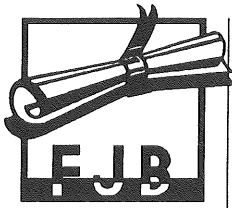
Débat

animé par M. Ivan Fagnant,
Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège,
Vice-Président de la Fondation Jean Boets

Verre de l'amitié



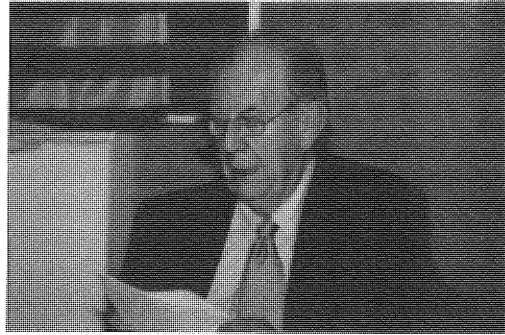
Vues générales des participants



LES EXPOSES

Allocution d'accueil par M. Philibert CAYET, Président de la Fondation Jean Boets

Madame la Ministre-Présidente,
Messieurs les Députés permanents,
Mesdames et Messieurs les
Conseillers provinciaux,
Monsieur l'Echevin,
Mesdames, Messieurs,
en vos grades et qualités,



En tant que Président de la Fondation Jean Boets, je vous souhaite la bienvenue à cette conférence-débat, organisée dans le cadre du vingtième anniversaire des CEFA — Centres d'Education et de Formation en Alternance. Heureux de vous voir aussi nombreux, je me réjouis déjà du succès de cette manifestation.

Je tiens à excuser Monsieur Jean-François Istasse, Président du Parlement de la Communauté Française de Belgique, Messieurs les Députés fédéraux André Frédéric et Alain Mathot, Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Verviers Claude Desama et son Echevine de l'Emploi, Madame Michèle Dupuis, de même que Madame l'Echevine de l'Enseignement de la Ville de Seraing Andrée Budinger. Pareillement retenu par une obligation antérieure, Monsieur Maurice Lecerf, Directeur général de l'Enseignement de la Province de Liège, aurait souhaité être des nôtres et vous prie également de bien vouloir l'excuser.

Cela étant et avant de céder la parole à Monsieur le Député permanent André Gilles, en charge de l'Enseignement de la Province de Liège, qui nous accueille aujourd'hui, dans cet auditoire de la Haute Ecole Rennequin Sualem situé sur le site où s'organise le CEFA de l'Ecole Polytechnique de Verviers, il me revient de présenter brièvement la Fondation Jean Boets à ceux d'entre vous qui ne la connaissent pas encore.

La Fondation Jean Boets, en quelques mots, c'est : douze années de promotion de

l'enseignement technique, près de trente panels, colloques ou conférences, auxquels de nombreuses personnalités ont apporté leur précieux concours.

Aujourd'hui, Madame la Ministre-Présidente Marie Arena, que je remercie, nous fait le très grand honneur de répondre à notre invitation, ici, à Verviers, pour nous présenter sa vision de l'alternance et débattre de l'avenir des CEFA.

Avant Madame la Ministre-Présidente, Monsieur le Ministre de l'Enseignement secondaire Pierre Hazette, Monsieur le Commissaire Européen chargé de la Recherche Philippe Busquin, mais aussi d'autres experts, belges ou encore français, de tous horizons, nous ont entretenu des sujets les plus variés relevant de leurs compétences respectives, chaque fois en relation avec l'enseignement technique.

La promotion de l'enseignement technique par la Fondation, c'est aussi des dizaines de milliers de documents — du simple dépliant à nos brochures de suivi — distribués à nos membres, adhérents et abonnés, diffusés aussi bien lors d'opérations de sensibilisation et de nos événements propres, qu'à la faveur des manifestations sur l'enseignement, la formation et l'emploi auxquelles nous participons activement.

Conjoncture oblige, la Fondation Jean Boets collabore solidairement aux réunions et ateliers en vue du développement et de la reconversion du bassin liégeois.

Aujourd'hui, nous tenions à vous accueillir par une projection du film " Le Pays de Liège vous accueille ", une initiative de la Province de Liège nous démontrant par l'image les atouts, notamment logistiques, dont dispose notre région.

En octobre dernier, lors d'une remise de prix à des jeunes entreprises innovantes, présidée par Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur Marie-Dominique Simonet, également en charge de la Recherche scientifique et des Relations internationales, nous avons pu nous rendre compte de la volonté de renouveau dont font montre nombre de Liégeois, tous secteurs confondus, aussi bien privé que public, mais aussi associatif.

Bien évidemment, la mort annoncée de la métallurgie à chaud en région liégeoise a marqué les cœurs et les esprits. Non sans incidence sur l'enseignement technique, comme à chaque fois, ai-je pu constater de longue date, que tremble un secteur industriel qui était jadis composé d'usines de grande, voire de très grande taille, tout en restant localisées sur une seule et même région donnée : la nôtre.

Pourtant, dans le même temps, des petites et moyennes entreprises viennent occuper nos parcs industriels. La place libérée par le géant Arcelor, une fois dépolluée, offrira aux investisseurs d'excellents emplacements près des voies de communication importantes (routières, ferroviaires, aériennes, fluviales), dont nous devons sans doute améliorer l'inter-modalité. Toutes ces futures entreprises auront besoin de personnel qualifié, voire hautement spécialisé.

Aussi, les actuelles pénuries de main-d'œuvre qualifiée, décelées dans des secteurs comme la construction, la mécanique ou l'électronique, doivent déjà nous alerter. Par ailleurs, il est permis de s'interroger de façon plus franche encore : est-il normal que des entreprises éprouvent des difficultés à recruter une main-d'œuvre en qualité et quantité suffisantes, au moment même où le chômage frappe très durement 21% des jeunes entre 18 et 25 ans ?

Question corollaire et importante : quel rôle pour l'enseignement technique dans tout cela ?

Jean Boets, ce Directeur Général de l'Enseignement de la Province de Liège qui poursuit son action en faveur de l'enseignement technique au travers de la Fondation qui porte son nom, fut de ceux qui ont lutté, avec ses collaborateurs et amis, pour faire de cet enseignement technique un enseignement à part entière, réputé et reconnu, aux côtés d'un enseignement général qu'il respectait.

C'est ce qu'on a appelé, conformément à ses vœux, les Humanités techniques, donnant directement accès aux études supérieures, en ce compris universitaires. Outre d'excellents techniciens, l'enseignement technique a rapidement produit des ingénieurs de premier plan, dans toutes les disciplines correspondantes, mais aussi, de façon sans doute plus inattendue, des médecins, chirurgiens, chimistes, entrepreneurs, économistes... et même... politiciens !

" Tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes possible ", aurait dit Candide.

Las, aujourd'hui, que reste-t-il de cet attachement si particulier d'une région à la culture technique, à sa culture technique ? Le constat en demi-teinte, que chacun d'entre nous peut rapidement dresser, est d'autant plus interpellant que, dans le même temps, les techniques et les technologies n'ont cessé d'accroître leur présence, leur omniprésence même, dans tous les secteurs de notre vie.

Comme partout ailleurs, dans ce qu'il convient d'appeler le monde industriel avancé, sans doute avons-nous projeté un peu trop tôt un avenir libre de tout *effort manuel* — expression aujourd'hui inusitée que vous me permettrez malgré tout de reprendre — à moins qu'il ne s'agisse d'effort tout court ! Flatté dans le sens d'un élitisme mal placé et à force de s'entendre dire que le premier degré était à l'identique, quelle que soit l'école où nous inscrivions nos enfants, de nombreux parents ont manifestement préféré un premier degré dit "d'accueil" ou "d'observation"... mais qu'il eut mieux valu baptiser "d'espoir" ! En clair : les parents ont massivement orienté leurs enfants vers les établissements d'enseignement général.

Et en fait de degré "d'espoir", celui-ci a malheureusement été déçu pour de très nombreux jeunes. Aussi s'est-il transformé, pour beaucoup, en degrés (hélas au pluriel) "d'attente" ! Une bien triste réalité pour tous ceux qui ont cru pouvoir déserté un premier degré technique, pour s'orienter vers un enseignement général qui, paradoxalement et de toute évidence, ne leur convenait guère.

Dans le même temps, le traditionnel cycle composé de six années techniques (pratiques, spécifiques, fortes), et auquel était profondément attaché Jean Boets, était ramené, par la force des choses, à quatre ans.

D'aucuns me reprocheront de défendre une conception passéiste de l'enseignement technique, voire de développer une vision pessimiste. Je crois cependant que mon propos ne participe, ni de l'une, ni de l'autre.

Simplement, je m'interroge, non sans inquiétudes, lorsque certains réformateurs de l'enseignement technique prétendent, aujourd'hui, vouloir l'améliorer en créant un deuxième degré "quasi général".

Tout aussi préoccupant m'apparaît le constat d'une désaffection lente et progressive du nombre d'élèves, au premier degré des écoles techniques à vocation industrielle. Comment voudrait-on que le phénomène selon lequel ces filières n'attirent plus que "par relégation" (de l'enseignement général vers l'enseignement technique) ne perdure pas au détriment de la qualité tant réclamée par les entreprises ?

Ceci dit, sans animosité aucune, ni pour qui, ni pour quoi que ce soit.

Sur le chemin qui mène à l'apprentissage de la vie et à la réalisation de soi, tant au plan professionnel que social, diverses voies peuvent et doivent continuer à être exploitées : générale comme spécifiquement technique, éducative comme

spécifiquement formative. A moins, bien sûr, de considérer que *tous* les êtres humains ne soient plus dignes d'apprendre, ni de remplir leur rôle dans la société.

Aussi suis-je convaincu que la voie de l'enseignement technique reste valide pour un très grand nombre, et recèle toujours d'énormes possibilités.

Réformable, nul doute que l'enseignement technique l'est encore : dans un sens qui le renforce et le développe, en parfaite adéquation avec les besoins du présent comme de l'avenir. Lui aussi peut et doit dispenser, au sens large des termes, une éducation, une instruction, un apprentissage et une formation qui, conjugués, élèvent ceux qui en bénéficient, à savoir, potentiellement, tous les jeunes et moins jeunes, en fonction de leurs choix, de leurs capacités et de leurs talents.

Parfaitement conscient de ces enjeux, Jean Boets nous a si souvent éclairé en ce sens. Lui qui, toute sa vie durant, a porté très haut l'enseignement technique, n'hésitait pas à faire référence à ce qu'avait écrit le pédagogue français Pierre Bernard Marquet pour la revue L'Education Nationale : *" La culture sans le métier, la culture avant le métier, c'est une duperie souvent tragique... L'essentiel est peut-être d'enseigner simplement une profession, d'une manière raisonnable et intelligente, et de former ainsi des esprits sur lesquels la culture pourra fleurir et devenir réelle, profonde et vécue. "*

Sans vous retenir plus longtemps, je cède la parole à Monsieur le Député permanent André Gilles, non sans lui réitérer toute ma reconnaissance pour le précieux soutien et la constante attention qu'il apporte à nos actions. Je souhaite à toutes et à tous une très fructueuse rencontre.

Discours d'ouverture de M. André GILLES, Député permanent chargé de l'Enseignement, de la Formation et de l'Informatisation



Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue au sein de cette antenne verviétoise de la Haute Ecole Rennequin Sualem. C'est dans ce bâtiment que nous formons les bacheliers en construction, dont vous pouvez admirer quelques réalisations.

Je souhaiterais commencer mon allocution en adressant mes plus vifs remerciements à Madame la Ministre-Présidente pour avoir répondu à l'invitation de la Fondation Jean Boets, mais surtout, d'avoir accepté de nous livrer son avis sur l'importance qu'occupent les CEFA, les Centres d'Education et de Formation en Alternance, dans le paysage scolaire en Communauté française.

Je remercie également la Fondation Jean Boets et son Président, Philibert Cayet, d'avoir organisé cette conférence-débat.

Merci également à Monsieur Ivan Fagnant, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège et Vice-Président de cette Fondation, d'avoir accepté de jouer le rôle de modérateur.

Merci aussi à Monsieur Edouard David, Directeur-Président de la Haute Ecole Rennequin Sualem, à Madame Sylviane Bodlet, Directrice de Catégorie et à Monsieur Mario Dethier, Directeur de l'Ecole Polytechnique et du CEFA de Verviers, pour leur accueil dans ces locaux.

L'adage dit : " On n'a pas tous les jours 20 ans ! ". C'est pourquoi nous ne pouvons pas ne pas célébrer cet anniversaire. L'objectif de cette manifestation est double :
— Tout d'abord faire le point. " 20 ans " est un laps de temps suffisant pour dresser de nouveaux bilans. C'est aussi l'occasion de se rappeler d'où l'on vient et redéfinir vers où l'on va. Mais ces bilans ne seront fructueux que s'ils nous permettent de tirer les leçons du passé, et ainsi de dégager des perspectives d'avenir.

- Le deuxième objectif est réunir des personnalités issues de tous les horizons : représentants de l'enseignement, de la formation, des milieux politiques, économiques et syndicaux. Cette réunion doit nous permettre de jeter, ensemble, de nouveaux ponts vers l'avenir, afin d'être sans cesse à l'écoute des jeunes et de leurs besoins.

Comme je viens de vous le dire, les CEFA, qu'on appelait à l'époque CEHR (*Centres d'Enseignement à Horaire Réduit*), ont une histoire jeune de 20 ans. C'est en 1984-1985, dans la foulée de la Loi sur l'obligation scolaire de 1983, que sont créés les CEHR. A l'époque on se demandait comment on allait occuper les jeunes de moins de 18 ans qui ne souhaitaient plus rester au sein de l'enseignement secondaire traditionnel ?

C'est également en 1983 qu'étaient créés les *Contrats d'Apprentissage Industriels* (CAI). Ils venaient à point nommé pour donner la possibilité aux élèves de travailler en entreprises au-delà de leurs 15 heures de cours à l'école.

Pour être précis, c'est l'Arrêté Royal du 16 juillet 1984 qui va instituer, à titre expérimental et pour deux ans, la création de 40 CEHR en Communauté française, tous attachés à des établissements secondaires.

En province de Liège, 3 CEHR ont été dévolus à notre pouvoir organisateur. La Députation permanente de l'époque décida de les rattacher aux IPES : Verviers 1, Herstal 1 et Huy 1 (devenus aujourd'hui les Ecoles Polytechniques).

Ce rappel historique explique pourquoi nous sommes rassemblés, aujourd'hui, à Verviers. En effet, il faut savoir que c'est dans la cité lainière qu'a été installé le premier CEHR en province de Liège. C'est ici même que le premier *Contrat d'Apprentissage Industriel*, en collaboration avec la firme Traitex (trilage de la laine), a été mis sur les rails. C'est une preuve que cette ville a toujours développé l'esprit d'initiative et d'entreprise. Je citerai en exemple le nouveau "*Ardennes Outlet Centre*", très cher au Bourgmestre de cette Ville.

Comme je vous l'ai déjà dit il y a quelques instants, cet anniversaire est aussi l'occasion d'effectuer un bilan.

Les CEHR, devenus, après le décret du 3 juillet 1991, les CEFA, ont considérablement évolué. Je prendrai trois exemples.

Le nombre d'élèves tout d'abord. Les CEFA ont connu et connaissent encore

aujourd'hui une croissance importante. Sur l'ensemble de la Communauté française, le nombre d'élèves est passé de 272 en 1985 à 7.796 en 2005, soit une croissance annuelle moyenne de 370 élèves.

Ensuite, les types de contrats ont évolué. Les CAI, propres au secteur industriel, se sont étendus vers d'autres professions : l'alimentation, l'hôtellerie ou encore la construction, où ils ont pris la forme de *Régime Apprentissage Jeunes* pour les moins de 18 ans et de *Régime Apprentissage de la Construction* pour les jeunes de 18-25 ans qui n'ont pas la qualification du plein exercice dans le secteur. Nous avons aussi vu apparaître, en 1998, les *Contrats d'Insertion Socio-Professionnelle*, propres aux CEFA, et les *Conventions de Premier Emploi*.

Le troisième exemple que je souhaiterais mettre en avant, c'est le renforcement du rôle social des CEFA. Comme je l'ai dit, la mission première des Centres était de venir en aide aux élèves en décrochage scolaire. Aujourd'hui, qu'en est-il au regard des proportions des contrats ? Les chiffres sont éloquentes. En Communauté française, 78% d'élèves sont sous contrats et ce chiffre est en augmentation constante.

Vous le voyez, à la lumière de ce pourcentage, une autre vocation est venue s'ajouter : une vocation d'insertion professionnelle.

Se basant sur le passé, construisons dès lors un pont vers l'avenir.

Manifestement, Madame la Ministre-Présidente, nous sommes parvenus à un moment charnière de notre histoire éducationnelle.

Le *Contrat pour l'Ecole* prévoit en effet d'inscrire l'alternance dans l'enseignement qualifiant. C'est un projet qui, en tant que pouvoir organisateur, nous amène quelques interrogations et réflexions. Mais je ne voudrais pas empiéter à la fois sur votre exposé et sur la séance de questions-réponses qui clôturera cette conférence-débat.

En introduction aux discussions, je dirais simplement que, pour ma part, je partage en grande partie votre analyse : la valorisation des métiers, la valorisation de l'alternance et la valorisation de l'enseignement qualifiant participent de la même problématique. Par ailleurs, l'alternance et le plein exercice ne s'opposent peut-être pas autant qu'on le dit, ou qu'on le craint, ces deux modes d'apprentissage étant, à mon sens, davantage complémentaires que concurrentiels.

Avant de clôturer mon intervention, je voudrais profiter ici de l'occasion qui m'est donnée pour vous livrer un sentiment très personnel.

A l'heure actuelle, où, dans le bassin sidérurgique liégeois, nous parlons de redéploiement, je voudrais attirer votre attention sur le rôle que l'enseignement doit y jouer.

Je prendrai un exemple afin d'illustrer mon propos. Depuis que j'ai pris mes fonctions de Député permanent en 1994, j'ai toujours valorisé l'enseignement technique et professionnel.

C'est d'ailleurs dans cette optique que la Province de Liège a mis sur pied l'opération "*La Wallonie a besoin de techniciens et de spécialistes, nous les formons*".

Il y a, dans ce slogan, deux axes. D'une part, un axe à long terme : c'est le rôle humaniste de l'Enseignement de la Province de Liège, je veux parler de la formation en profondeur. Nous préparons l'avenir. Nous aidons les jeunes à donner le meilleur d'eux-mêmes, nous leur apprenons à apprendre. Nous les encadrons. Nous leur offrons des passerelles vers d'autres cycles d'études. Nous leur donnons envie d'aller plus loin.

Et puis, il y a un rôle plus pragmatique, plus immédiat : nous nous informons des besoins des entreprises ici et maintenant, pour tenter d'y répondre.

C'est ainsi que, pour l'année scolaire 2004-2005, des pénuries sensibles ont été pointées dans des domaines tels que : soudure, tuyauterie, tournage, électricité, électromécanique ou encore boucherie. Nos Ecoles Polytechniques de l'Enseignement provincial ont bien compris toute l'importance de mettre en avant toutes ces filières techniques et professionnelles, où nos étudiants peuvent augmenter leurs chances de décrocher un emploi. Les entreprises de la région attendent que nous leur fournissions une main-d'œuvre qualifiée.

L'enjeu des débats auxquels nous allons assister est capital : l'avenir de notre jeunesse. Car, comme le disait Jean Cocteau, " la jeunesse sait ce qu'elle ne veut pas avant de savoir ce qu'elle veut ".

Maintenant, Madame la Ministre-Présidente, je laisse à Monsieur Fagnant le soin de vous présenter.

Merci de votre attention.

Présentation et rappel historique par M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets



En plus d'animer les débats et d'introduire le thème du jour par un bref rappel historique, il m'incombe, avec grand plaisir, de vous présenter Madame la Ministre-Présidente Marie Arena.

Madame Arena est licenciée en sciences économiques appliquées. Elle a débuté sa carrière essentiellement au Forem, après un court détour par Paris en qualité d'agent artistique, si mes lectures sont correctes.

En avril 2000, elle est appelée par Elio Di Rupo à entrer au Gouvernement de la Région wallonne, en tant que Ministre chargée de la Formation. Elle y reste un certain temps, jusqu'aux élections législatives de 2003.

En juillet 2003, elle se voit confier un poste important au Gouvernement fédéral, puisqu'elle cumule des attributions importantes en une seule fonction ministérielle. De la même manière qu'un professeur peut dispenser beaucoup de cours, un ministre, tout comme un échevin d'ailleurs, peut détenir beaucoup d'attributions. Elle est chargée de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes Villes, de l'Égalité des Chances, en plus de l'Interculturalité. Pourtant, elle n'y restera pas longtemps. En tant que Ministre fédérale, elle laisse déjà percevoir que ce qui l'intéresse vraiment, c'est l'enseignement.

Dès lors, ce n'est une surprise pour personne, si elle arrive, en juillet 2004, à la tête du Gouvernement de la Communauté française de Belgique, dont elle est Ministre-Présidente, tout en étant — et c'est aujourd'hui essentiel pour nous — chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. En outre, elle retourne simultanément à ses premières amours professionnelles et politiques, c'est-à-dire qu'elle réintègre le Gouvernement de la Région wallonne comme Ministre de la Formation.

Maintenant, quelques repères historiques en guise d'introduction à cette conférence-débat organisée dans le cadre du vingtième anniversaire des Centres d'Education et de Formation en Alternance.

Nous fêtons, cette année, les 175 ans de la Belgique et les 25 ans du fédéralisme. Sans remonter à la naissance de l'État, ni retracer les grandes étapes de la question scolaire, qu'il me soit cependant permis, pour bien cerner les enjeux du débat de ce jour, de rappeler combien les grandes mutations économiques et sociales ont marqué l'évolution de notre enseignement, et tout particulièrement celui de l'enseignement technique.

A cette fin, je situerai une première grande période historique entre 1885 et 1914, époque du combat pour le suffrage universel et des grandes luttes ouvrières.

C'est ici, à Verviers, qu'est signée, en 1906, la première convention collective de travail (une première en Europe, comme l'a déjà évoqué Monsieur le Député permanent André Gilles). Cette convention est signée par les patrons de l'industrie textile et de la métallurgie "mécanique" qui lui est attachée, après une dure et longue grève de deux ans qui a connu des moments très difficiles et, entre autres, un "lock-out".

C'est important de le savoir pour comprendre pourquoi, en 1984, mon ami Jean Mobergs, en tant que Directeur de ce qui préfigure alors le CEFA de l'Ecole Polytechnique de Verviers, peut conclure, ici même, le premier Contrat d'Apprentissage Industriel, non pas en Wallonie, Madame la Ministre-Présidente, mais à tout le moins dans la partie francophone du pays. De fait, le tout premier CAI est en réalité signé à Eupen, où l'on connaissait le "Dual System" allemand et où, dès la rentrée de 1984, deux cents germanophones diplômés, soit de 4^{ème} technique, soit de 4^{ème} professionnelle, et dont la plupart sont des enfants d'ouvriers de la Câblerie d'Eupen, sont concernés par ce contrat et engagés sous cette forme par la Câblerie. C'est donc un peu plus tard dans l'année que la Fédération patronale textile contacte l'EP Verviers pour créer une section de trieur en suint, et donc signer un premier Contrat d'Apprentissage Industriel avec la firme Traitex. A ce moment-là, l'école n'a plus qu'un "reliquat" d'école textile. Certes, la Province de Liège a repris l'ITECS en 1975, mais le textile verviétois étant moribond, les étudiants ont déserté les filières correspondantes.

Revenons à 1914 et au vote de la loi sur l'obligation scolaire qui, en réalité, n'est applicable qu'en 1921. De prime abord, cela nous paraît bien lointain, mais, en termes de générations, c'est très proche de nous. Il se trouve que mon propre père est de 1914 et qu'il a eu la chance, précisément grâce à cette loi, de pouvoir aller

jusqu'au bout du quatrième degré. Sinon, sans doute aurait-il fréquenté l'école tout au plus un an, comme son père avant lui. Beaucoup ignorent sans doute, que vous-même, Monsieur le Président Cayet, faites partie de cette première génération bénéficiaire de l'obligation scolaire.

Une deuxième époque couvre la période 1921-45. 1921, nous l'avons vu, correspond à l'entrée en vigueur effective de l'obligation scolaire ; 1945 coïncide, bien entendu, avec la fin de la seconde guerre mondiale. Entre les deux, suite au krach boursier de 1929, sévit la crise de l'économie mondiale de 1931. On assiste à la récession de l'industrie traditionnelle.

Se développent les cours du soir et du dimanche (les fameux cours dominicaux), ancêtres de nos cours de promotion sociale, pour répondre à un besoin de plus en plus indispensable de formation d'une " élite ouvrière ". Il s'en organise dans toute la région liégeoise.

L'enseignement technique se développe également, tout particulièrement dans le secteur industriel. A Verviers, se crée une Ecole Industrielle Moyenne, qui se transformera, dans la période suivante, en Ecole d'Ingénieurs Techniciens Textiles, la seule du genre, puisque l'Université n'ouvrira pas de section équivalente. C'est la grande époque de la richesse verviétoise et on considère en effet que les ingénieurs textiles, c'est l'affaire de la rue de Séroul. Encore une fois, ce passé n'est guère lointain.

C'est aussi en 1921 que la Province de Liège ouvre sa première Ecole Technique (industrielle), à Herstal. Les autres suivront rapidement, en 1925 à Huy et en 1930 à Seraing.

La Ville de Verviers, quant à elle, a déjà un établissement d'enseignement technique, une école de fonderie et de menuiserie créée pendant la guerre 14-18, par des patrons tels que Peltzer de Clermont.

Après 1931, l'industrie reprend une certaine vigueur. Il faut donc former des techniciens, très souvent, malheureusement, dans des usines qui deviennent vieillottes. On s'en aperçoit clairement après 1945, au moment du plan Marshall, ce qui m'amène au jalon historique suivant.

De 1945 à 1960, ce sont les années du Plan Marshall, le programme conçu par les Américains pour soutenir et relever l'économie européenne d'après-guerre. On assiste à la reconstruction du sillon industriel wallon, qui fait appel à une main-d'œuvre italienne, espagnole et grecque.

Notons que les choses évoluent très vite et que ce Plan Marshall va, in fine, s'avérer préjudiciable pour la Wallonie. Pourquoi ? Tout simplement parce que la

plupart de nos usines n'ont pas été détruites ou démantelées pendant la guerre. Moralité, par rapport aux industries " recréées " par les subsides du plan Marshall, notre industrie va très rapidement s'avérer dépassée. Rétrospectivement, on se rend compte que l'avenir du textile verviétois se joue à ce moment et que son déclin est quasiment programmé d'avance.

J'ouvre une parenthèse pour vous dire que, tout récemment encore, je rencontrais un monsieur que j'avais perdu de vue depuis plusieurs années et qui a travaillé dans le textile à Verviers, avant de partir pour Ekloo. Ensuite, il est allé à Pratau et a fini sa carrière à l'Île Maurice, d'où il revenait. Monsieur le Député permanent se souvient certainement qu'il y a quelques années, j'ai rencontré, pour Cecoforma, un Ministre de l'Île Maurice et le patron de Houget. L'Île Maurice voulait leur acheter des machines, ce qui nécessitait de former les gens appelés à travailler dessus. Il y a de cela dix ans à peine. Entretemps, Houget a disparu et le textile à l'Île Maurice, c'est fini, car le textile, aujourd'hui, est en Chine. C'est étonnant de constater à quel point un parcours professionnel peut parfaitement refléter les évolutions extrêmement rapides de notre temps.

Donc, de 1945 à 1960, et sous l'impulsion du Plan Marshall, on a besoin d'une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée. En 1953, la Province de Liège crée à Seraing son Ecole d'Ingénieur Technicien, qui rejoint l'Ecole Polytechnique et l'Institut Gramme, ce qui fait qu'en définitive, aux côtés de l'Université, la région liégeoise accueille un nombre important d'écoles qui forment des ingénieurs, soit civils, soit techniciens. Cela répond aux attentes de l'époque.

En parallèle, se développent de façon considérable les écoles techniques secondaires. C'est le moment où apparaissent les " Humanités techniques ", selon l'expression employée par Jean Boets que relayait Monsieur Cayet. Dans la foulée de l'expérience sérésienne, les quatre écoles techniques de la Province vont organiser des sections scientifiques industrielles, que j'ai encore eu la joie de connaître en 1963, quand j'ai commencé ma carrière de professeur. Ces sections rassemblaient des élèves brillants, qui avaient commencé l'enseignement technique ou avaient délibérément quitté l'enseignement général, souvent vers 14-15 ans, désireux d'entreprendre des études d'ingénieurs, civils ou techniciens.

En 1958, la Wallonie est encore, mais plus pour longtemps, la première région industrielle du pays. Une législation d'aides aux entreprises est adoptée en juillet 1959.

La période suivante commence avec les grandes grèves de l'hiver 60-61 et se termine en 1973.

En raison de la forte hausse des dépenses publiques, le gouvernement élabore un

important plan d'économies, baptisé "Loi Unique". Le 20 décembre 1960, jour d'ouverture du débat sur le projet de loi à la Chambre, démarre spontanément les grèves, dont l'action et les objectifs vont rapidement évoluer, jusqu'à ébranler la Belgique unitaire.

Dans le même temps, une nouvelle géographie économique est apparue suite à la vogue internationale de maritimisation de l'industrie. La Flandre accentue sa nouvelle position, désormais en tête du développement industriel du pays.

D'une manière générale, la croissance économique se maintient et le baby-boom traduit d'ailleurs, jusqu'au milieu des années soixante, le sentiment d'optimisme qui prédomine.

C'est alors qu'intervient la crise pétrolière de 1973, consécutive à la guerre du Kipour, et qu'apparaît, d'une certaine façon, la crise économique. C'est la fin des années glorieuses, même si on ne s'en rend pas encore bien compte. Preuve de cette relative inconscience, anticipons jusqu'aux élections de 1976, pour constater que la loi sur les fusions de communes est votée en croyant que l'argent nécessaire à sa réalisation suivra ; idem avec les nouvelles lois sur les CPAS, qui prévoient un certain nombre de dispositions de toute évidence conçues à un moment où, pensait-on, l'argent continuerait à couler à flot. En réalité, il n'y en a déjà plus.

C'est bien dans cette atmosphère trompeusement optimiste qu'apparaît l'enseignement secondaire rénové. Au départ, il est évident qu'il répond, pour la plupart, à un formidable espoir d'émancipation et d'égalité. Très rapidement, les problèmes économiques naissants vont hélas faire apparaître une certaine dualisation, pour ne pas dire une dualisation certaine, au niveau des écoles.

Le phénomène va s'accroître dans l'intervalle suivant, qui court de 1973 à 1983, durant lequel la généralisation de l'enseignement rénové enlève leurs spécificités à de nombreuses écoles techniques. Dans le même temps, on assiste véritablement à la rupture de la croissance continue et à l'aggravation du chômage. Pour l'illustrer, deux chiffres qui ne trompent pas : nous sommes passés de 104.720 chômeurs complets en 1971 à 504.961 en 1983 !

Le 29 juin 1983, l'obligation scolaire est portée à 18 ans par le gouvernement Martens - Gol - De Clercq - Nothomb. Alors que tout le monde espérait une obligation scolaire jusqu'à 16 ans, elle arrive, sans avoir été réellement préparée, jusqu'à l'âge de 18 ans. Simultanément, la loi stipule qu'on peut quitter l'enseignement de plein exercice à 15 ans. Oui, mais, pour aller où ? Aux Classes Moyennes, qui, à elles seules, n'ont pas les places suffisantes pour accueillir tous ces jeunes ? C'est dans ces conditions qu'apparaît la notion d'Enseignement à

Horaire Réduit et que, le 19 juillet 1983, est votée la loi du sur l'apprentissage de professions exercées par des travailleurs salariés.

Un an plus tard, le 16 juillet 1984, un Arrêté Royal met en place un enseignement secondaire expérimental à horaire réduit, avec la création de 90 centres : 40 francophones, 2 germanophones et 48 néerlandophones. En réalité, la plupart ne sont pas ouverts dans l'année, tandis que certains n'ont que 10 ou 12 élèves. Pour être honnête, lorsque s'ouvre un peu plus tard le Centre EHR sérésien, ce sont les footballeurs brésiliens du FC Seraing qui, soumis à l'obligation scolaire (étant domiciliés en Belgique tout en n'ayant pas 18 ans), en deviennent les premiers " élèves ". L'anecdote illustre bien la réalité des débuts.

Bien entendu, tout cela va fortement secouer les écoles techniques. Du jour au lendemain, la population qui les fréquente le fait par obligation, et n'est plus nécessairement intéressée par quelque formation ou enseignement que ce soit.

Alors que cette situation inédite exige de nouvelles structures, la période 1983-1988 connaît une accentuation des tensions communautaires. La situation de la Wallonie elle-même devient proprement préoccupante.

Bref, bien que des dispositions existent depuis 1983-84, il faut attendre 1989 et la communautarisation de l'enseignement pour les rendre véritablement effectives. Pourquoi ? Parce que la loi de 1983 et l'arrêté de 1984 créant les Centres d'Enseignement à Horaire Réduit (préfigurant les CEFA) sont des textes fédéraux, l'enseignement n'étant toujours pas communautarisé. L'application de certaines dispositions, dans une Belgique où se redistribuent les compétences fédérales, régionales et communautaires, est tout, sauf évidente, et fait apparaître de temps à autre de sérieux hiatus.

Ce qui explique aussi que, durant toute la période 1989-95, où le clivage entre les régions est de plus en plus exacerbé, des dispositions continuent d'être prises à titre transitoire : pour deux ans, trois ans, etc.

Il faut attendre le 3 juillet 1991 pour, enfin, disposer d'un décret organisant l'EHR dans des Centres d'Education et de Formation en Alternance. C'est un décret très important, entre autres pour la fonction de coordonnateur.

Brièvement, j'énumère encore quelques dates clés pour les CEFA et les dispositions y relatives :

- 27 octobre 1994 : création de la Commission Communautaire des Professions et des Qualifications (CCPQ), cadre légal de rencontre entre le monde du travail et l'enseignement ;

- 19 août 1998 : arrêté relatif à la convention d'insertion socio-professionnelle des CEFA (un contrat proche de celui des Classes Moyennes) ;
- 19 juillet 2001 : décret organisant l'enseignement en alternance, avec, d'une part, la possibilité de créer, dans les CEFA, des deuxièmes et troisièmes degrés de l'enseignement professionnel et des troisièmes degrés de l'enseignement technique et, d'autre part, la possibilité de créer des formations spécifiques aux CEFA reconnues par la CCPQ.

Aujourd'hui, ce qui interpelle avant tout ceux qui sont sur le terrain, Madame la Ministre-Présidente, pourrait bien être, en réalité, des dispositions prises en dehors de l'enseignement lui-même. Bien sûr, la Fondation Jean Boets vous a invitée pour parler de l'avenir des CEFA et il n'est donc pas question pour moi de laisser dériver le débat sur, par exemple, le problème global de l'enseignement ou de l'éducation. Néanmoins, à ce stade de ma présentation, je dois citer le *Contrat d'Avenir pour la Wallonie*, dans sa version renouvelée de janvier 2005, puisqu'il reprend quatre objectifs concernant directement le thème du jour. Je les cite :

- améliorer la qualité de l'enseignement technique et professionnel en réorganisant le champ de la formation et l'enseignement en alternance ;
- adapter l'offre de formation et l'enseignement qualifiant aux réalités du marché du travail (ce qui correspond très exactement à ce que demandait tout à l'heure M. Cayet) ;
- augmenter l'offre de formation et d'enseignement qualifiant (c'est ce que nous espérons tous) ;
- améliorer l'orientation au cours du processus de formation des jeunes (c'est aussi pour cela que les Centres Psycho-Médico-Sociaux sont massivement présents aujourd'hui, tant cet aspect précis les interpellent).

Plus récemment, dans "*les actions prioritaires pour l'avenir wallon*" approuvées par le Gouvernement wallon le 30 août 2005, il est également question d'améliorer la qualité de la formation et de renforcer l'enseignement qualifiant, en amplifiant la formation en alternance (nous sommes bien dans le sujet), tout en favorisant la mise à disposition d'un matériel pédagogique moderne et de qualité.

Enfin, je manquerais à mon devoir d'animateur si je n'évoquais pas le "*Contrat de Solidarité entre Générations*" de novembre 2005 qui veut, lui aussi, encourager la formation alternée :

- en stimulant les jeunes à apprendre tout en travaillant, en faisant bénéficier d'un bonus de démarrage ceux qui suivent un enseignement à temps partiel ;

- en stimulant les entreprises à prendre en stage et à former les jeunes issus de l'enseignement à temps partiel, en les faisant bénéficier d'une réduction fiscale et d'un bonus de tutorat.

A nouveau, on comprend qu'en matière d'enseignement et de formation en alternance, les niveaux fédéral, régional et communautaire doivent s'articuler pour optimiser les efforts. Le fait, Madame la Ministre-Présidente, que vous ayez deux casquettes (l'une au niveau de l'enseignement de la Communauté française et l'autre au niveau de la formation de la Région wallonne), vous donne vraiment la possibilité de nous éclairer en ces domaines.

Je vous cède bien volontiers la parole.

Exposé sur le thème du jour par Mme Marie ARENA, Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française de Belgique, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

Tout d'abord, un grand merci pour l'invitation qui m'a été adressée par la Fondation Jean Boets pour venir parler de l'enseignement qualifiant en général et de la place qu'y occupent les CEFA en particulier. Je vais m'efforcer de le faire dans le temps qui nous est imparti, forcément limité.



J'ai particulièrement apprécié le rappel historique que vient de nous proposer Monsieur Fagnant sur l'enseignement et, plus précisément, sur les liens qu'il entretient avec l'environnement économique. Nous avons vu à quel point le passé, notre passé industriel, a une incidence sur le présent. Venant de la région du centre, dans le Hainaut, je peux vous dire qu'on retrouve dans son histoire des éléments et des évolutions tout à fait comparables (sidérurgie, mines et autres) aux exemples liégeois et verviétois qu'a naturellement privilégiés Monsieur Fagnant pour illustrer son propos. D'où que l'on vienne, il convient donc de souligner l'impact prépondérant des contextes socio-économiques antérieurs sur l'organisation de notre enseignement.

L'enseignement — et en particulier l'enseignement technique — est venu soutenir, plus ou moins rapidement selon les époques, l'essor économique des régions, quand il n'a pas véritablement impulsé certains développements. C'est tout aussi vrai de nos jours. Partant, Monsieur Fagnant a légitimement relevé l'intérêt de ma "double casquette", qui me permet de pouvoir travailler simultanément à la Région wallonne et à la Communauté française. Avec un brin d'humour, je dirais que, sur le plan logistique, ce n'est pas toujours simple de se partager entre Bruxelles et Namur, comme l'ont bien montré mes problèmes de mobilité du jour que je vous remercie d'excuser, mais, d'un point de vue politique, c'est vraiment intéressant d'avoir un pied dans chaque exécutif.

Vous savez qu'au Gouvernement wallon, nous travaillons aujourd'hui à la relance économique de la Wallonie, et cherchons notamment à développer cinq pôles de

compétitivité : le transport-logistique, le génie mécanique, l'aéronautique-spatial, les sciences du vivant et l'agro-industrie.

A Liège, tout qui travaille dans le secteur industriel, comme dans l'enseignement technique et professionnel, connaît l'importance et la nécessité d'investir dans l'ingénierie mécanique. Dans ce secteur, nous pouvons nous appuyer sur le savoir-faire acquis au cours de notre histoire industrielle pour développer de nouvelles compétences et de nouvelles entreprises. Nous devons aider nos structures actuelles à se tourner vers l'avenir, en veillant notamment à ce qu'une main-d'œuvre existe et soit effectivement capable de se servir des technologies nouvelles pour travailler dans les métiers de demain. Je reconnais dans la salle des responsables d'entreprises que j'ai visitées et je vais donc illustrer mon propos par un exemple qu'ils connaissent bien. Lors de ces visites d'entreprises, ils ont attiré mon attention sur l'évolution de métiers tels que celui du fraiseur. Si, aujourd'hui comme hier, les professionnels du fraisage réalisent des pièces métalliques, grandes ou petites, sur des machines conventionnelles ou à commande numérique, le fraisage est aussi utilisé, désormais, dans les micro et nanotechnologies. Or, on ne peut correctement maîtriser ces technologies nouvelles que si, à la base, on détient une bonne connaissance du fraisage traditionnel. Cela montre bien qu'on peut et qu'on doit s'appuyer sur les savoir-faire présents en Wallonie et traditionnellement wallons, pour former la main-d'œuvre d'aujourd'hui et de demain. Notre intention est de faire des secteurs traditionnels et plus récents, dans lesquels nous avons déjà une expérience, les secteurs phares de la Wallonie.

Dès qu'il fut décidé d'investir dans ces domaines, nous avons voulu que, dans la réflexion économique d'ensemble, soit immédiatement prise en compte la ressource humaine.

Lorsque je suis venue, voici une douzaine d'années, à Bierset, sur le zoning du futur aéroport de Liège, il y était question, déjà, de créer un centre de formation aux transports et à la logistique. Rendez-vous compte qu'à l'époque, rien n'existait à cet endroit, excepté les douanes : pas une seule entreprise. L'objectif était toutefois d'anticiper sur la formation humaine, dans le cadre d'une vision économique qui entendait faire de Liège un grand pôle du transport et de la logistique. Un certain nombre d'acteurs, dont le Forem où je travaillais effectivement à cette époque, s'étaient mis autour de la table pour se mobiliser sur cette perspective de développement régional. Nous y avons cru et avons décidé d'investir. Cependant, investir dans la ressource humaine prend du temps. Il faut créer des structures et des modules, former des gens et, à certains moments, c'est vrai qu'il faut relever des défis, convaincre les sceptiques, prendre des risques plus ou moins grands,

certes calculés. La démarche ne va donc pas de soi, aussi bien au niveau de la formation que de l'enseignement.

C'est aussi pourquoi, à la Région wallonne, j'ai souhaité qu'on associe d'emblée aux pôles de compétitivité, non seulement les Universités (c'est bien entendu essentiel), mais également tous les niveaux de qualification. J'entends par là l'enseignement (je vais y revenir), mais aussi les dispositifs de formation en général et les centres de compétence en particulier. En ingénierie mécanique, nous allons donc travailler avec Technifutur ; en aéronautique, idem, de même qu'avec le Wan à Charleroi ; en transport et logistique, avec le Forem Logistique, etc. De cette manière, participent à une dynamique d'ensemble, en plus des universitaires (qui, je le rappelle, nous sont extrêmement précieux), toutes les personnes qui connaissent l'enseignement et la formation et, partant, la ressource humaine.

Tout à l'heure a déjà été évoqué l'enseignement de promotion sociale. Pour certains, la promotion sociale est directement synonyme de promotion du " col blanc ", par opposition au " col bleu ". Selon cette conception idéalisée, il va de soi que chacun opte pour l'enseignement général pour devenir universitaire. Je pense quant à moi que nous avons effectivement besoin d'universitaires en Wallonie, mais que nous avons surtout besoin de tout le monde ! Dans tous les secteurs déjà évoqués, nous avons vraiment besoin de *tous les niveaux de qualification*. Maintenant, à partir de ce constat, il est vrai que nous voulons absolument arriver à ce que tous ces niveaux soient performants et conduisent à des métiers de l'excellence. Autrement dit, quel que soit le niveau atteint pour quelque métier que ce soit, les personnes formées doivent y acquérir la maîtrise et l'excellence.

Voilà une de nos préoccupations essentielles et voilà pourquoi, dans la perspective du développement wallon, j'ai exigé que la ressource humaine ne soit pas la dernière roue de la charrette ou, si vous préférez, ce dont on s'occupe *in fine*, quand on a tout planifié. Au contraire, elle doit être une des roues motrices de notre modèle de développement ; elle doit pleinement y contribuer, au moment même où nous élaborons ce modèle.

Par ailleurs, en Région wallonne, tout ne tourne pas autour des cinq pôles de compétitivité déjà cités. La construction, par exemple, reste traditionnellement un grand secteur, qui emploie une main-d'œuvre importante. Son développement nous apparaît tout aussi essentiel.

En outre, chaque fois que j'évoque un pôle, je pense aussi, bien entendu, à tous les secteurs dérivés. S'agissant du transport et de la logistique, par exemple, il est évident que la région doit disposer de personnes capables, non seulement de concevoir et de réaliser les outils nécessaires au secteur, mais aussi de réparer et d'entretenir la flotte et le matériel des gros transporteurs pour en assurer et

maintenir les performances. Autrement dit, nous devons aussi former des garçons et des filles qui deviendront de bons mécaniciens, de bons peintres industriels, etc. Rester attentifs à tous ces secteurs connexes, en étant capables de remédier rapidement aux actuelles pénuries en main-d'œuvre, mais aussi et surtout de prévenir au mieux celles de demain, je dirais que ça, c'est vraiment le travail que nous devons prioritairement mener en faveur du développement économique. Et sans doute cette réflexion-là, sur notre développement, et comment y inscrire la formation professionnelle, relève-t-elle davantage de ma casquette "économique", même si, à nouveau, nous devons nous appuyer sur tous les outils dont nous disposons.

Ma casquette "Communauté française" est, quant à elle, bien plus large et ressemble, si vous me permettez l'expression, à un véritable chapeau de soleil ! Pourquoi ? Parce que l'enseignement est non seulement concerné par tout ce qui précède, au sens où il participe de la formation professionnelle, mais il est aussi bien plus que cela.

Quand j'énonce que "l'enseignement participe de la formation professionnelle", autrement dit, que l'enseignement qualifiant doit être en lien avec les entreprises, je n'ignore pas que d'aucuns sont déjà prêts à bondir en criant à "l'adéquationisme". Je ne peux que leur répondre qu'ils ont bien de la chance de vivre dans un "monde idéal", où les sphères de l'enseignement et de l'entreprise sont parfaitement imperméables l'une à l'autre, et où l'éducation n'a rien à craindre de la perversité supposée du monde de l'entreprise. Quant à moi, je ne vis pas dans ce "monde idéal", mais dans le monde réel, parfois très dur ! Je persiste donc à penser que l'enseignement qualifiant ne peut raisonnablement rester étranger à ce qui se passe dans l'entreprise. Affirmer le contraire, c'est un peu comme si on prétendait que les étudiants en médecine ne doivent surtout pas travailler dans un hôpital, sous prétexte qu'ils risqueraient d'y tomber malades. Toujours est-il qu'en ce qui me concerne, je ne voudrais pas me faire soigner par un médecin ou un chirurgien qui n'a jamais effectué de stages dans un hôpital, et n'y a jamais mis les pieds ! J'estime qu'il en va de même pour toute personne recevant une formation technique dans l'enseignement qualifiant. Si on exige de lui qu'il maîtrise son métier à l'issue des études, la moindre des choses est qu'il ait pu aller voir, dans l'entreprise, la manière dont ce métier est réellement exercé. Premier point. Deuxièmement, je trouve qu'il serait absurde de ne pas construire les "référentiels métiers" et, partant, les profils de qualification, en relation avec la réalité des entreprises. Pourquoi ? Mais parce qu'aujourd'hui, ça bouge beaucoup au niveau

des entreprises ! Dès lors, former des jeunes pour leur apprendre durant quatre ans un métier qui risque d'être en non-conformité totale avec ce qui se passe dans l'entreprise serait, à mon sens, tout à fait suicidaire. Pour les jeunes eux-mêmes, pour notre développement économique et notre avenir également.

En conclusion : non, je ne pense pas que vouloir dissocier l'éducation de tout contexte économique au nom d'un prétendu idéal soit la meilleure manière d'affronter l'avenir ; oui, je pense qu'en termes d'enseignement qualifiant, des rapprochements peuvent et doivent être établis avec l'entreprise.

Pour autant, cela veut-il dire qu'on ne doit viser que cela, avec pour seule référence la réalité de l'entreprise ? Bien évidemment non, et je pense au contraire que nous devons être prudents. Tout à l'heure, a déjà été cité le " modèle allemand ", encore appelé " modèle dual ", très axé sur la formation en alternance et qui, au début en tout cas, s'est révélé particulièrement " adéquationniste ", en étant exclusivement adapté aux besoins des entreprises. Aujourd'hui, l'Allemagne évalue son modèle et reconnaît elle-même que cela pose un problème à son économie. Du fait que les besoins formulés par les entreprises étaient très pointus, les compétences offertes à ces jeunes l'ont été tout autant, rendant par la suite difficile, sinon impossible, la reconversion rapide des travailleurs quand ces mêmes entreprises ont du évoluer, faire de nouveaux investissements, voire changer de créneau. Les Allemands admettent désormais qu'il faut revoir leur propre mode de " formation duale ", parce qu'il répond *exclusivement* aux besoins prédéfinis. Entendez par là, de manière beaucoup trop restreinte, et sans permettre la nécessaire polyvalence au sein même des entreprises, notamment lorsqu'elles rencontrent certaines difficultés. Bref, même d'un point de vue strictement économique, le " système dual " pose question. L'exemple allemand est là pour nous rappeler que nous ne devons pas perdre de vue que notre mission est aussi plus large, et relève de l'éducation.

Aussi, si nous sommes bien d'accord sur le fait que les jeunes doivent connaître leur métier au sortir de l'enseignement, je m'empresse d'ajouter qu'ils doivent aussi en savoir plus.

Une fois encore, je sais que c'est un discours qui fait plaisir à certains et ne fait pas du tout plaisir à d'autres. Soit que l'on s'adresse à certains jeunes, qui nous disent : " Nous devons non seulement maîtriser notre métier, mais il faut en plus que nous sachions lire, écrire, apprenions comment fonctionne la démocratie, l'histoire, etc. Avons-nous les épaules suffisamment larges pour cela ? " Soit que l'on s'adresse à certains professeurs : " Avons-nous raisonnablement le temps d'apprendre tout cela ? Nous en donnez-vous les moyens ? " D'où que viennent les critiques, je suis bien consciente qu'il ne s'agit pas d'une politique évidente à mener.

Dès lors, qu'avons-nous donc décidé de faire ? De prime abord, deux possibilités s'offraient à nous. La première consistait à se poser la question de savoir où en sont nos jeunes à l'issue de notre enseignement, pour déterminer les carences et apporter des solutions complémentaires. C'est un point de vue qu'il ne faut pas ignorer, mais qu'il ne nous a pas semblé pertinent de privilégier dans la perspective d'un développement durable pour notre région. Aussi avons-nous préféré nous intéresser prioritairement aux jeunes dès leur entrée dans l'enseignement.

Tout à l'heure, Monsieur Fagnant, vous nous avez promis de ne pas laisser déborder la discussion. Vous m'excuserez, j'en suis sûre, de m'être écartée quelque peu des questions spécifiquement liées à l'avenir des CEFA, car je considère, en effet, que ceux-ci n'occupent pas une position isolée, perdus sur une planète évoluant en dehors de notre système scolaire. Nous savons l'un et l'autre que les CEFA représentent un dispositif *parmi d'autres* de notre système d'éducation et doivent être compris comme tels. A ce stade de la discussion, il m'apparaît donc essentiel que nous puissions encore nous attarder sur un certain nombre de difficultés que je qualifierais de "générales", rencontrées dans notre enseignement, et ce, tous réseaux confondus. Je le dis clairement, parce que certains imaginent ou affirment parfois que ces problèmes concernent plutôt un réseau ou l'autre. Pour m'être intéressée de près au problème, je peux vous dire que, malheureusement, nous retrouvons la dualité de notre école partout. Et je dois vous dire que nous avons aujourd'hui, dans l'enseignement secondaire, des écoles ghettos, qui vivent "cent pour cent de difficultés". Qu'est-ce que j'entends par là ? Premièrement, cela veut dire que certaines écoles reçoivent cent pour cent d'élèves qui ont échoué partout où ils sont passés. Ils se concentrent dans ces écoles ghettos, parce qu'elles sont plus tolérantes, ou parce qu'elle ont des problèmes de population et se sont résolues à accepter tout le monde. Notez que je rencontre aussi bien des classes où cent pour cent des jeunes sont des doubleurs que des classes où il n'y en a pas un seul. A ceux qui me reprocheraient de caricaturer, je répondrai que je passe beaucoup de temps dans les écoles. Je n'ai pas imaginé ces problèmes ; je les ai vus en me rendant sur le terrain, dans les établissements, pour rencontrer les professeurs et les jeunes.

Chacun conviendra que, travailler avec des élèves en situation d'échec, représente bien une difficulté ; personne n'oserait affirmer qu'il est facile d'avoir une classe où cent pour cent des élèves sont doubleurs ! En outre, nombre de ces jeunes cumulent, en réalité, les échecs. Après avoir échoué dans l'enseignement primaire, puis dans le secondaire général, certains passent par l'enseignement technique, avant d'arriver en professionnel, puis, le cas échéant, au CEFA. Forcément, un

travail de reconstruction est nécessaire, qui n'est pas simple. Personnellement, j'ai entendu de nombreux jeunes me parler de souffrance. Oui, vous avez bien entendu, ils ne me parlent plus d'échec, mais de souffrance. Quand un jeune emploie ce vocabulaire, on sait, en tant que pédagogue, ce que cela implique en termes de reconstruction. Toujours est-il qu'un travail énorme est mobilisé, rien qu'à ce niveau-là.

Deuxièmement, l'autre problème que l'on vit de manière patente à Bruxelles, et qu'on rencontre dans tous les milieux urbains, est celui des écoles qui concentrent à cent pour cent les publics d'origine étrangère. Une fois encore, je me rends personnellement dans des écoles où cohabitent cinquante nationalités différentes. Dans une même classe, des instituteurs ou des professeurs doivent gérer des jeunes de vingt nationalités différentes, aux parcours multiples et de cultures distinctes, dont la connaissance du français est plus que lacunaire. Certains, nouvellement arrivés, n'ont évidemment reçu, ni éducation, ni formation en français ; d'autres, bien que nés ou installés ici depuis un certain temps, n'ont pas " accroché " au français, et ne l'ont pas assimilé à l'école, qu'elle soit maternelle ou primaire.

Il est important de s'attarder sur ces questions pour bien comprendre, en somme, que des écoles accueillent aujourd'hui cent pour cent de jeunes qui n'ont absolument pas choisi d'y être et qui, pourtant, s'y retrouvent. Ainsi a-t-on pu également dire et répéter à certains : " Tu n'es pas bon en math, tu n'es pas bon en français, tu n'es pas bon en géographie, tu n'es pas bon en ceci ou cela... Tu vas aller en construction. " A nouveau, il ne s'agit aucunement d'une caricature, et des sections " construction " sont aujourd'hui fréquentées par des jeunes qui, en réalité, n'ont aucune envie de travailler dans le bâtiment. Moralité : parmi ceux qui sortiront finalement diplômés, nombreux sont ceux qui n'iront pas pour autant travailler dans le secteur. Ce n'est bien sûr pas la seule filière à connaître ce problème. C'est ainsi que, lorsqu'on constate une pénurie de main-d'œuvre dans tel secteur, en concluant qu'il faudrait plus de jeunes dans les études qui y mènent, on se trompe parfois lourdement. En fait, il se pourrait bien qu'il y ait suffisamment de jeunes inscrits dans les études concernées, mais pas assez qui s'y engagent avec la volonté réelle de travailler par la suite dans ce même secteur. S'agissant de la construction, il faut oser le dire, nombreux sont les diplômés qui se tournent vers d'autres métiers considérés comme moins pénibles. Et comment voudrait-on qu'il en soit autrement, si, au moment où ils étaient orientés vers les métiers du bâtiment, ils n'avaient déjà aucune envie de les pratiquer ? Toujours est-il que je plains sincèrement le professeur qui se retrouve devant une classe de quinze élèves, parmi lesquels il n'y en a peut-être qu'un seul qui a réellement envie d'être

là, tout comme je plains ce dernier. Nous devons donc sérieusement réfléchir à ce que nous pouvons faire pour régler ces problèmes.

Au passage, j'en profite pour relever que le nouveau décret sur la formation continue des enseignants a souvent été critiqué au prétexte qu'il "force" les professeurs à aller en formation. Certains cours, semble-t-il, sont chahutés, du fait qu'une proportion importante de ceux qui les fréquentent n'ont manifestement pas envie d'y être. Je ne peux m'empêcher de sourire, en me disant que certains se seront au moins rendus compte de ce que c'est que d'être dans une classe où on n'a aucune envie de se trouver ! Vous me pardonnerez d'autant plus aisément cette boutade, qu'elle nous ramène à cette tâche extrêmement difficile que connaissent bien les enseignants : mener un processus d'apprentissage avec des personnes qui s'y sentent étrangères.

Ce sombre tableau ne se rencontre heureusement pas partout, et je sais aussi qu'il existe, aujourd'hui, en Communauté française de Belgique, des écoles fabuleuses avec des professeurs motivés, tout comme des classes heureuses avec des jeunes volontaires. Cependant, nous devons bien constater qu'au moins trente pour cent de notre population scolaire ne se retrouve plus entièrement dans notre système, alors même que l'enseignement est financé à cent pour cent, quelle que soit l'école et quel qu'en soit le réseau, et même si cette école est aidée par son pouvoir organisateur. Nous avons donc estimé que nous ne pouvions pas accepter une telle proportion de jeunes insatisfaits, confrontés, en quelque sorte, au vide.

Vu l'ampleur du problème, nous avons décidé, comme je l'ai dit, *de commencer par le commencement*, en accordant notre attention particulière au niveau fondamental. Je n'ignore pas que c'est une frustration énorme pour les acteurs de l'enseignement secondaire en général, et de l'enseignement qualifiant en particulier, parce qu'ils se demandent combien de temps ils vont encore attendre avant de se voir accorder la priorité. Permettez-moi donc d'insister sur l'acquisition des savoirs élémentaires.

Dans notre société, nous ne pouvons plus imaginer qu'un jeune mécanicien, forcément amené à gérer de la domotique ou de l'électronique embarquée sur des voitures, ne sache ni lire, ni écrire, ni calculer. De même, j'ai rencontré un jeune de 18 ans se destinant au secteur Horeca, qui s'est mis à pleurer quand on lui a demandé d'écrire le menu qu'il avait lui-même préparé en cuisine ; il en était incapable. Désormais, quand vous ne savez ni lire, ni écrire, ni calculer, ni vous exprimer avec un minimum de clarté, tout vous est fermé, car toutes les professions réclament aujourd'hui ces aptitudes de base. Les agences d'intérim l'exigent désormais des techniciennes de surface. Pourquoi ? Parce qu'elles manipulent de

nouveaux outils et doivent calculer la proportion des produits à utiliser. Quand vous lavez des surfaces dans un hôpital, pour bien désinfecter, vous devez utiliser une proportion suffisante d'un produit précis. Je cite à dessein cet exemple, parce que chacun sait que les travaux d'entretien restent parmi les moins exigeants au niveau de la qualification requise. Or, là aussi, savoir lire et calculer est devenu impératif. Qu'on arrête donc de minimiser le problème, en continuant à laisser entendre à certains jeunes : " Ce n'est pas grave si tu n'as pas ton CEB [Certificat d'Etudes de Base], tu pourras te débrouiller ailleurs. " Ce n'est plus vrai !

Au grand désespoir de l'enseignement secondaire, nous avons donc décidé d'investir prioritairement dans l'enseignement primaire, pour faire de la médiation, détecter correctement les carences, trouver les solutions adéquates, évaluer. Nous allons demain au Conseil des Ministres faire cette évaluation et nous déterminerons ce qui reste à faire dans les écoles primaires. Je vous avoue que, tout cela, c'est effectivement, depuis le début de notre action, la priorité des priorités.

Deuxième priorité, l'orientation. Au fur et à mesure que la situation s'améliore au niveau des savoirs élémentaires, il faut que nous puissions mieux orienter les jeunes. Or, vous savez qu'aujourd'hui, il n'existe pas " d'outils métiers ", ni en Communauté française, ni en Région wallonne. Certes, nous avons des " outils filières ". C'est ainsi que toutes les filières proposées en Communauté française sont répertoriées avec les renseignements ad hoc (durée, localisation, etc), mais, le plus souvent, sans savoir exactement à quoi ces filières mènent en termes de métiers. Si un jeune me dit qu'il veut faire des études d'ingénieur en aéronautique, je serais bien en peine de lui décrire les métiers que l'on peut aujourd'hui exercer comme tel. Et je crains que personne ne puisse m'aider à trouver facilement cette information, pour la bonne et simple raison que nous ne disposons pas d'outils spécifiquement " métiers " à cet effet.

En France, une enquête sur la connaissance des métiers a révélé un important déficit en la matière. Il est apparu que les jeunes peuvent aisément citer les métiers de leurs grands-parents, mais ne connaissent pas ceux de leurs parents. Tout juste savent-ils distinguer ouvrier, cadre ou inactif. Quant aux métiers qu'ils pourraient être amenés à exercer, c'est le néant. Ils manquent totalement de références pour définir un tant soit peu ce que pourraient être ces métiers de demain.

Alors, j'entends souvent blâmer les jeunes, arguant qu'ils manquent de projets, un peu comme s'il leur suffisait de se projeter dans le futur avec un minimum d'efforts. Sachons reconnaître que l'avenir n'est pas forcément limpide et radieux pour tout le monde, et qu'en l'absence de repères, il faut être mentalement très fort pour se construire un projet. Nous devons donc les y aider. Ce n'est qu'en disposant

d'éléments concrets qu'un enfant ou un adolescent peut, en connaissance de cause, préférer ou non un métier où l'on travaille en extérieur, choisir ou non un secteur où les vacances et horaires s'organisent de façon décalée, opter ou non pour un travail qui lui permette d'accorder la priorité à sa vie familiale, etc. De même, du simple fait d'en savoir un peu plus, d'aucuns peuvent parfaitement se raviser par rapport à une profession idéalisée, et ainsi éviter de perdre un temps précieux. Bref, il me semble aujourd'hui crucial de rendre accessibles aux jeunes de véritables outils de projection par rapport aux métiers. Vous l'avez compris, je pense notamment à une base de données qui leur permettrait aussi de savoir, par exemple, que le métier d'ingénieur en aéronautique s'exerce aujourd'hui à Techspace, Sonaca et encore dans telle autre PME sous-traitante.

Dans cette perspective, nous collaborons avec les secteurs professionnels, forcément les plus aptes à décrire les métiers, tout en nous assurant que les informations sont correctement présentées. De fait, il ne s'agit pas de peindre tout en rose, en expliquant aux jeunes qui s'engagent dans le secteur de la construction qu'ils ne porteront jamais un sac de ciment ! Ainsi devons-nous veiller à ce que les informations finalement transmises ne relèvent pas de la publicité mensongère. L'exercice du métier clairement expliqué, jusqu'à la localisation des entreprises du secteur et les offres d'emploi disponibles au moment de la consultation, voilà vers quoi peuvent évoluer ces bases de données, grâce auxquelles les jeunes pourront mieux se situer, pour se prendre en main et agir.

A terme, nous devrions pouvoir fournir toute une série d'indications à un jeune en le confrontant le plus tôt possible à ses capacités et ses goûts, de sorte qu'il ne soit plus obligé d'attendre ses dix-huit ans, pour, tout compte fait, se rendre compte qu'il eût mieux valu choisir une filière technique avec informatique forte plutôt que les latines, ou vice-versa. Les Centres Psycho-Médico-Sociaux ont un rôle à jouer en la matière ; ils sont certainement parmi les mieux placés pour relayer ce genre d'informations et jouer un rôle de conseiller. Sans obligation, bien entendu, un jeune pouvant tout aussi bien en parler à son professeur ou à son chef d'établissement. En tout cas, nous voulons que des " outils métiers " soient facilement accessibles, en complément des " outils filières " déjà disponibles.

Cette complémentarité aura également pour effet de permettre une orientation plus neutre et plus objective, qui ne se fasse plus, comme parfois, en fonction du réseau. En effet, certains établissements n'ont-ils pas tendance à privilégier les filières organisées en leur sein, parfois au mépris de l'élève, de ses aptitudes et envies ? Toujours est-il que la constitution d'outils plus complets, mieux adaptés, davantage accessibles, et qui permettent aux jeunes de s'orienter avec ou sans assistance, selon les cas, est devenue indispensable. C'est d'autant plus vrai

lorsqu'il s'agit de se réorienter et, au besoin, d'effectuer ce travail de reconstruction que j'évoquais tout à l'heure.

J'en arrive tout naturellement à cette troisième priorité qu'est " l'approche métier " dans la filière qualifiante. En tant que Président de la Fondation Jean Boets, vous insistiez tout à l'heure, Monsieur Cayet, sur la nécessité de relayer un discours fort sur la valorisation du technique. J'ai presque envie de dire que, s'il existe une personne convaincue du bien-fondé de l'enseignement qualifiant, c'est moi ! Je le suis depuis des années et je n'ai d'ailleurs pas attendu d'en être la ministre de tutelle pour vanter ses mérites et sa nécessité. Les gens qui me connaissent de longue date savent que tous les travaux auxquels j'ai collaboré lorsque j'étais au Forem, en ce compris des projets européens, n'ont jamais manqué de valoriser la compétence technique et professionnelle. Croyez-moi, je suis vraiment une de vos meilleures alliées en la matière. Aussi, pour mener à bien notre mission, je suis convaincue qu'aux " outils métiers " en matière d'orientation doit nécessairement correspondre une " approche métier " dans la filière qualifiante.

En premier lieu, cela implique que le travail de la Commission Communautaire des Professions et des Qualifications doit être amélioré, réactivé et accéléré. Améliorer ce travail, cela veut dire que la CCPQ doit pouvoir sonder la réalité économique du terrain dans toutes ses composantes. Pour prendre un exemple, il est anormal que des chefs d'établissement et des professeurs rencontrent des responsables d'entreprises réclamant des électromécaniciens, quand la CCPQ, au sein de laquelle siègent également des entreprises du secteur, vient à peine de décider qu'on n'avait plus besoin d'en former ! Autrement dit, ce n'est pas parce quelques grandes entreprises donnent le ton au niveau d'un secteur professionnel que nous devons acquiescer sans réserves. Que l'on se comprenne bien, il ne s'agit aucunement de s'opposer par principe ou intérêt particulier, et il est évident que, dans le chef des enseignants, l'argument selon lequel une section existante doit survivre coûte que coûte n'est pas plus valide. Un contre-exemple nous est ainsi donné avec le profil de qualification et de métier " assistant tôlier ", qui a été maintenu alors que le secteur affirmait ne plus en recruter. En faisant cela, on condamne d'avance des personnes qui n'ont aucun espoir d'être embauchées... tout en étant qualifiées ! Je prends un troisième exemple malencontreux, cette fois hors du secteur industriel ou technologique, tel que représenté par Agoria, et qui concerne les bouchers-charcutiers. Lors de la législature précédente, il a été décidé qu'ils seraient désormais exclusivement formés dans l'enseignement professionnel. Depuis, plus un seul boucher-charcutier francophone n'a été embauché à

Bruxelles, tout simplement parce que les Flamands, par ailleurs bilingues, ont reçu une qualification réputée d'un niveau supérieur, dans l'enseignement technique. Voilà quelques exemples qui pourraient être évités avec une CCPQ plus performante, mieux à l'écoute des besoins des uns et des autres. C'est un premier point essentiel.

Toujours au niveau de la Commission, il faut que nous soyons plus rapides. Pourquoi ? Parce que les métiers évoluent très vite. Or, quand on voit le temps qu'il faut pour faire bouger les choses au sein d'une structure comme celle de l'enseignement, il s'avère d'autant plus nécessaire d'accélérer nos décisions au niveau de la CCPQ. Malheureusement, depuis que j'ai dit qu'il fallait être plus rapide, j'ai parfois l'impression que plus grand chose n'avance. Il va donc falloir que, tous ensemble, nous prenions les choses en main pour réactiver la CCPQ et tenir nos engagements. Si des membres de la Commission présents dans l'assistance ont leurs propres avis sur la question, je suis prête à entendre leurs points de vue.

La deuxième conséquence de " l'approche métier " se situe, non plus au niveau de la CCPQ, mais au niveau des filières d'enseignement et de formation elles-mêmes. Si nous sommes d'accord pour considérer que le métier, une fois identifié, peut s'acquérir de différentes façons, l'exigence par rapport à la maîtrise de ce métier doit être rigoureusement la même, quel que soit le chemin qui a été choisi. Autrement dit, il ne peut exister de formations " au rabais ". Qu'un jeune ait choisi d'apprendre un métier en plein exercice ou au CEFA, au terme de sa scolarité, il doit pouvoir prétendre maîtriser le métier de la même manière. Voilà l'objectif que nous devons absolument poursuivre, et c'est évidemment une question qui nous concerne directement ce jour.

Je sais que cela pose automatiquement la question des formations classées en " article 45 ". Rappelons que, dans le jargon de l'alternance, les " articles 49 et 45 " distinguent respectivement les formations *équivalentes* à celles dispensées dans le plein exercice (art. 49) des formations *spécifiques* à la formation en alternance et dont la finalité est principalement pratique et professionnelle (art. 45). Dès lors, si nous voulons vraiment que les CEFA permettent un acquis des métiers identique au plein exercice, des interrogations légitimes surgissent quant aux publics qui, quoi que nous puissions entreprendre, n'auront jamais accès aux formations classées en " article 49 ".

Par rapport à cela, je dirais que nous devons tout faire pour que la majorité des jeunes qui choisissent le CEFA acquièrent effectivement un maximum de compétences, tout en sachant que le CEFA a aussi cette autre fonction, qui est

l'expertise relative au raccrochage scolaire. Cette fonction-là, il l'a depuis vingt ans, et il est évident que nous n'allons pas la lui retirer maintenant. En clair, nous n'allons pas créer un nouveau " machin " en Communauté française ; entendez par là, une nouvelle structure, à construire entièrement par des gens qui la découvrent ! Chacun conviendra que cela se révélerait totalement stérile et improductif. Le fait de demander que le CEFA soit désormais identifié comme étant *a priori et majoritairement* équivalent à ce qui est proposé dans le plein exercice (selon cette autre méthode qui est celle de l'alternance) n'empêche donc en rien que la formation en alternance soit également utilisée aux fins de raccrochage scolaire, pour une population à laquelle nous devons absolument rester attentifs. C'est aussi la raison pour laquelle, nous savons très bien que cent pour cent des élèves ne trouveront pas place dans les entreprises (nous frôlons aujourd'hui septante pour cent de contrats).

Permettez-moi d'insister encore sur cet équilibre à rechercher, car les jeunes qui ont opté pour le CEFA doivent véritablement pouvoir profiter de cette opportunité sans être pénalisés, en étant mis sur un pied d'égalité avec ceux du plein exercice. Dans le même temps, le CEFA doit aussi continuer à exister pour ceux qui se retrouvent dans l'Enseignement à Horaire Réduit parce qu'ils connaissent des difficultés, sachant d'ailleurs que celles-ci ne sont jamais exclusivement scolaires et correspondent à un mal-être général. C'est bien dans l'EHR que ces jeunes peuvent espérer se retrouver et évoluer.

Sans cette recherche d'équilibre en forme de double objectif, nous serions condamnés à entretenir des hiérarchies entre filières et, partant, entre individus. Quant à moi, je me refuse d'établir ce genre de clivages, en ce compris entre l'enseignement technique et professionnel. Certains me diront : comment ne pas le faire, alors que tout le monde n'a pas les mêmes capacités et ne peut prétendre aux mêmes places ? Sans doute, mais, en l'occurrence, j'estime qu'une fois acquis, " un métier est un métier ". Je m'explique. Quand quelqu'un vous dit qu'il est plombier, vous demandez-vous s'il s'agit d'un plombier du technique ou du professionnel ? Poser la question, c'est y répondre. Une " approche métier " bien menée permet ainsi d'éviter cette hiérarchie absurde entre filières réputées bonnes ou moins bonnes, alors même qu'elles sont censées conduire à un seul et même métier.

Dans le temps limité qui me reste, je souhaiterais revenir sur l'éducation au sens large. Comme je l'ai relevé au début de mon intervention, l'enseignement ne relève pas que de la formation professionnelle ; nous travaillons aussi dans une perspective éducative. Personnellement, je trouve anormal que, dans la filière

qualifiante, qu'elle soit de plein exercice ou de CEFA, des jeunes n'aient pas leur Certificat d'Etudes de Base (CEB), ni même leur Certificat d'Etudes du Deuxième Degré (CE2D ou CEDD), autrement dit que ces jeunes n'aient pas accès à quelque chose correspondant, en gros et au minimum, au premier degré de l'enseignement général. Bien entendu, je suis parfaitement consciente qu'on ne va pas subitement, d'un coup de baguette magique et du jour au lendemain, exiger le CEB ou le CE2D de tous les élèves qui peuvent prétendre au Certificat de Qualification (CQ6 ou CQ7, respectivement obtenu après la 6^{ème} ou 7^{ème} professionnelle). Toujours est-il qu'il est aberrant que certains jeunes ne détiennent ni ce CEB, ni ce CE2D, même si je n'ignore évidemment pas que, s'ils ne les ont pas obtenu, ce n'est pas parce qu'ils ne *voulaient* pas, mais parce qu'ils ne *pouvaient* pas l'avoir. J'ai envie de dire que c'est précisément le signe qu'un problème très important existe pour ces jeunes, et qu'il nous appartient de résoudre.

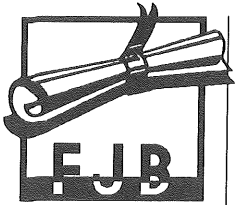
Voilà pourquoi nous essayons de voir comment nous pouvons les aider au cours de leur scolarité dans l'enseignement qualifiant, de plein exercice ou non. L'enjeu est de poursuivre le programme prévu au niveau des cours généraux, tout en leur permettant de récupérer ce qu'ils n'ont pu acquérir dans l'enseignement primaire, voire aux premier et/ou deuxième degrés de l'enseignement secondaire. Cela implique que nous allons devoir envisager des cours de remédiation dans la filière qualifiante, qu'elle soit en alternance ou non, comme on le fait déjà au niveau des première et deuxième années de l'enseignement primaire. Encore faut-il que nous définissions plus précisément, et de façon réaliste, les compétences souhaitées, pour les traduire par des contenus et des programmes qui aideront concrètement les jeunes.

C'est une démarche importante à plusieurs titres, et tout d'abord humaniste. Il est important de pouvoir ouvrir un journal, regarder une émission informative, suivre un débat, pour prétendre exercer une action citoyenne. Aussi, les savoirs fondamentaux que sont lire, écrire, calculer, s'exprimer, doivent-ils rester accessibles à tous ceux qui ont choisi d'être plombiers ou ouvriers qualifiés. Or, certains n'y ont déjà plus accès à l'école ; a fortiori en seront-ils exclus en devenant adultes, excepté pour ceux qui bénéficieront d'une deuxième chance, par exemple au travers de l'enseignement de promotion sociale. Sans plus attendre, nous devons donc augmenter, de manière significative, le nombre de jeunes maîtrisant les savoirs fondamentaux.

D'autre part, quand on regarde à l'étranger, on constate que la plupart des métiers que nous apprenons, ici, dans l'enseignement secondaire technique, sont enseignés, notamment en Chine et dans les pays asiatiques, dans l'enseignement

supérieur. Qu'est-ce que cela veut dire ? Tout simplement que les métiers évoluent, avec des besoins en connaissances largement supérieurs à ce que, nous, nous apprenons aujourd'hui à nos futurs travailleurs qualifiés. Voilà pourquoi, si nous n'augmentons pas le niveau de nos exigences, particulièrement en ce qui concerne les savoirs de base, je suis passablement convaincue que nos jeunes risquent de passer, dans les dix années qui viennent, à côté du monde tel qu'il est en train de se construire. Au message humaniste et citoyen se superpose donc un message que je qualifierais de " préventif ", par rapport à ce qui va probablement arriver sur le marché du travail dans la décennie à venir, une échéance optimiste au regard des accélérations qui viennent de se produire ces dix dernières années seulement. Sachez que la Flandre mobilise actuellement tous ses efforts sur cette question de l'accès des personnes aujourd'hui dans l'enseignement qualifiant à l'enseignement supérieur. C'est véritablement son projet politique et, personnellement, je ne voudrais pas qu'on puisse venir nous dire que nous avons manqué le coche, en n'ayant rien vu venir.

Voilà pourquoi, au risque de me répéter, nous devons absolument aider nos jeunes à monter d'un cran dans leurs savoirs, afin qu'à l'issue de notre enseignement technique, et grâce à lui, ils aient, chacun, accès à l'enseignement supérieur, comme cela se passait hier pour ces élèves motivés qu'évoquaient Monsieur Fagnant. Croyez-moi, c'est en tout cas la progression que le marché du travail va exiger d'eux dans les quelques années qui viennent, et nous ne pouvons pas, nous, acteurs et responsables de l'enseignement comme de la formation, les en exclure. Voilà retracé en quelques mots le grand projet qui nous occupe. Tout en ayant débordé du temps qui m'était imparti, j'espère que nous avons encore un peu de temps pour discuter.



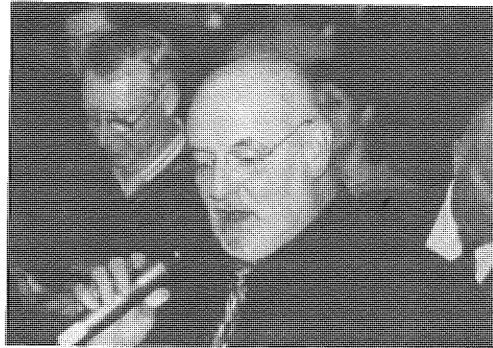
M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets

Je remercie Madame la Ministre-Présidente Marie Arena de nous accorder un moment pour les questions et commentaires, après quoi, nous tenterons de tirer brièvement quelques conclusions.

Pour gagner du temps, nous allons immédiatement prendre une série d'interventions, auxquelles Madame la Ministre-Présidente répondra en une fois. C'est pourquoi je suggère que diverses tendances puissent s'exprimer d'emblée. Je rappelle que sont aujourd'hui présents, aussi bien des responsables politiques que des représentants des entreprises et des syndicats, en plus des membres des Centres PMS et, bien entendu, des enseignants et responsables de l'enseignement technique, au premier rang desquels de très nombreux représentants des CEFA. Je dois encore souligner que tous les réseaux d'enseignement sont particulièrement bien représentés aujourd'hui. D'avance, je remercie les uns et les autres de bien vouloir être concis.

M. Didier DIRIX, Secrétaire régional, CGSP Enseignement de Liège.

Je tiens à rappeler que la CGSP Enseignement a soutenu votre déclaration d'intention relative au *Contrat Stratégique pour l'Education*, car elle était progressiste. Par la suite, nous avons apprécié différents volets du *Contrat pour l'Ecole*, dès lors que



celui-ci visait à recentrer les apprentissages sur les savoirs de base, à introduire la remédiation dans l'enseignement fondamental, ainsi qu'à mettre en exergue un concept qui nous est particulièrement cher, à savoir la suppression des filières de relégation dans l'enseignement secondaire. Enfin, je me réjouis du fait que vous avez décidé d'inscrire en toutes lettres les formations CEFA dans une perspective de continuum pédagogique, de formation et de certification.

Cependant, et bien que vous ayez vous-même évoqué la remédiation dans l'enseignement secondaire, je ne peux m'empêcher de penser que le problème de la relégation reste sous-jacent au nouveau *Contrat pour l'Ecole*, dans la mesure où nous ne savons pas, par le texte, quels seront les moyens réellement attribués à la politique annoncée. Vous comprendrez dès lors qu'à ce stade, nous continuons à nous interroger sur la suite.

D'autre part, si j'effectue un rapide rapprochement avec le deuxième *Plan Stratégique Transversal de la Région Wallonne*, en abrégé PST2, qui offre la perspective de la création de quinze cents nouvelles places en alternance, je m'avoue quelque peu perplexe. Par qui seront-elles proposées et occupées ? A contrario, ceux qui ne pourront y prétendre ne seront-ils pas en quelque sorte relégués ? Bref, en l'occurrence, je crains fort que le choix positif pour les filières qualifiantes, que nous prônons, ne soit pas rencontré. D'avance, je vous remercie d'apporter des éclaircissements sur ces points.

M. Robert MOOR, Inspecteur de l'Enseignement de la Ville de Liège

Une question me semble fondamentale : celle du refinancement de la Communauté française, tel qu'il a été prévu en 2001. On se rend bien compte, aujourd'hui, qu'il ne sera pas suffisant pour mettre en œuvre tout ce que nous



aurions souhaité pour permettre à l'école d'être plus juste, plus équitable, comme vous-même le suggérez. Une réflexion de fond sur ce refinancement ne devrait-elle pas être menée ? Qu'en est-il de collaborations plus actives, voire d'une fusion, entre la Communauté française et la Région wallonne, sachant que le budget de la première tient dans une enveloppe fermée, tandis que la seconde détient la

capacité financière ?

Enfin, une question brève sur l'IFAPME (Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises). Est-il exact qu'il va désormais pouvoir certifier via l'Enseignement de Promotion sociale ? Pourriez-vous également apporter quelques précisions à ce sujet ?

M. Patrice HENROTTAY, Coordonnateur CEFA, Institut Sainte-Claire de Verviers



Après vingt ans d'Enseignement à Horaire Réduit, nous pouvons dire que le dispositif CEFA offre finalement un bon compromis, avec :

- "l'article 49" pour les jeunes qui veulent poursuivre leurs humanités via la formation en alternance ;
- "l'article 45" pour ceux qui ont davantage de difficultés, mais se révèlent néanmoins doués en pratique ;
- et enfin, le groupe "recherche de projet" pour les jeunes qui, faut-il le constater, ne savent que faire, ni où aller.

Alors que cette structure fonctionne aujourd'hui plutôt bien, je pense que la question qui préoccupe bien des coordonnateurs est de savoir si on ne va pas, encore une fois, tout changer.

M. Jean LEBOIS, Inspecteur de l'Enseignement de la Province de Liège



En tant qu'Inspecteur, j'ai la responsabilité des cours et orientations d'études des secteurs 2 (Industrie) et 3 (Construction). Aussi, je me réjouis d'apprendre que vous êtes partisane de cet enseignement qualifiant que je continue, quant à moi, à appeler les Humanités

techniques et les Humanités professionnelles, avec un H majuscule. Cependant, je continue à me demander, aujourd'hui comme hier, pourquoi, dans cette refondation de l'enseignement secondaire, ne prend-on pas comme référence, précisément, l'enseignement technique ? Autrement dit, pourquoi continue-t-on à avoir des filières générales, techniques, professionnelles, plutôt que de construire un enseignement secondaire en référence à cet enseignement technique que nous sommes si nombreux à considérer excellent ?

Une question subsidiaire, puisque nous parlons de l'alternance aujourd'hui. En quoi pensez-vous que l'enseignement en alternance va effectivement contribuer à valoriser ou à revaloriser cet enseignement que vous nommez qualifiant ?



Mme Marie ARENA, Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française de Belgique, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

Je vais, si vous le permettez, commencer par répondre directement à la dernière intervention, pour revenir progressivement aux questions antérieures.

Si nous avons un bon enseignement qualifiant et s'il nous appartient, en tout cas, de le valoriser dans ce sens, je pense que nous avons aussi, en Communauté française, un enseignement général de qualité. A mon sens, il n'est donc pas pertinent d'opposer l'enseignement général à ce que vous nommez Humanités techniques et professionnelles. Une alternative existe entre deux propositions et l'enseignement qualifiant est celle qui permet à de jeunes diplômés de dix-huit ans de choisir : soit arrêter l'école, soit poursuivre des études. A contrario, il est peu probable qu'un jeune diplômé de l'enseignement général puisse seulement imaginer en avoir terminé avec l'école, pour se lancer aussitôt sur le marché de l'emploi. Sortir aujourd'hui de l'enseignement général avec un projet professionnel clairement identifié et valide est pratiquement devenu impensable. Le véritable enjeu est donc de proposer les deux filières, sans les mettre en concurrence et sans prétendre que l'une est meilleure que l'autre, ou réciproquement. Cela étant précisé, les premiers que nous allons devoir convaincre du bien-fondé

de notre démarche et du mérite de l'enseignement qualifiant sont, et ce n'est pas nouveau, les parents. Je crois vraiment que, durant cette législature, nous avons avancé de façon très significative et allons continuer de le faire ; encore faut-il, je ne l'ignore pas, persuader les parents. Le jour où nous pourrions prétendre les avoir bel et bien convaincus que l'enseignement qualifiant est, ni plus ni moins que l'enseignement général, un enseignement de qualité qui offre un avenir à leurs enfants, nous aurons vraiment remporté une victoire. Pour cela, je crois que nous devons continuer à mener un travail de fond, sans nous contenter de diffuser des publicités à la télévision, sur le mode : " Mettez vos enfants dans l'enseignement qualifiant proche de chez vous..."

Ce travail de valorisation des métiers, ni les enseignants, ni les responsables politiques, ne peuvent le poursuivre seuls ; il doit également être mené, au quotidien, par les secteurs professionnels eux-mêmes. Chacun conviendra qu'il est difficile de convaincre des parents d'orienter leurs enfants vers un secteur qui licencie en masse ! C'est exactement ce qui s'est passé durant les années quatre-vingt. Croyez-vous que mon père, alors dans la sidérurgie, ait dit à son fils que c'était le plus beau métier du monde ? Très franchement, il lui a conseillé de partir en courant et mon frère est devenu plombier, avec beaucoup de satisfaction d'ailleurs. Voilà pourquoi je suis convaincue qu'en termes de valorisation et de promotion des métiers, une responsabilité importante incombe aux secteurs eux-mêmes. En tant que ministre, j'aurai beau prétendre que les métiers de l'ingénierie mécanique sont formidables, si mon message n'est pas corroboré, il risque de ne provoquer que des haussements d'épaules ; le même constat est valable pour les enseignants, qui restent en quelque sorte suspects. Pour convaincre, il est donc indispensable de travailler de concert.

Ainsi est-il par exemple essentiel de faire comprendre au public que continuent de se créer de nouvelles niches génératrices d'emploi, y compris dans des secteurs où celui-ci diminue en volume global. Ce n'est pas à Liège que je vous apprendrai que de grosses entreprises du secteur Agoria accusent d'importantes pertes d'emploi ; pourtant, c'est bien le même secteur qui compte quantité de niches technologiques, où se créent aujourd'hui le plus grand nombre d'emplois nouveaux. Autrement dit, nous devons travailler ensemble, non seulement pour identifier ces niches et les métiers qui y correspondent, mais aussi pour en informer le public et en faire la promotion auprès des parents.

En quoi l'alternance apporte-t-elle une plus-value à l'enseignement qualifiant ? Alors qu'une majorité de la population scolaire vit bien notre enseignement, certains peinent à s'y épanouir, pour diverses raisons. La Communauté française ne peut

ignorer personne et doit proposer des solutions à ceux qui ont besoin d'autre chose que le cadre pédagogique habituel. C'est aussi toute la réflexion que nous entendons mener par rapport aux enfants à potentiel élevé. Nous ne pouvons pas nous contenter de nous dire qu'ils sont surdoués et qu'ils n'ont qu'à se débrouiller. De même que les enfants à haut potentiel connaissent des difficultés, des enfants, non pas à faible potentiel, mais à potentiel différent, ne se retrouvent manifestement pas dans l'enseignement à temps plein et doivent pouvoir se construire ailleurs. L'alternance est une solution.

Loin de moi l'envie de généraliser et de tout transformer en enseignement en alternance ! Nous ne pourrions immerger tous les enfants de 16 à 18 ans en entreprise sans risques pour certains, qui ont assurément besoin d'un cadre beaucoup plus institutionnel. Pour ceux-là, le contact avec l'entreprise viendra plus tard. A nouveau, je reste convaincue que c'est en offrant des alternatives que nous pouvons réaliser de grandes choses.

" Allons-nous tout changer ? " La question a été posée, à laquelle je réponds : certainement pas. Le *Contrat pour l'Ecole* ne se veut aucunement révolutionnaire. Je note d'ailleurs que certains enseignants m'ont quasiment reproché de ne pas être une " authentique " Ministre de l'Enseignement, au prétexte qu'il n'y est guère question de pédagogie, c'est vrai. Nous avons délibérément pris comme référence le *Décret " Missions "* (décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre), en nous demandant ce qui posait difficulté, aujourd'hui, dans son application, et comment nous pouvons l'améliorer. Notre objectif n'est donc pas de faire table rase pour passer à autre chose, mais de nous appuyer, au contraire, sur ce qui existe. Quand je vous ai dit tout à l'heure que nous n'allions pas créer un nouveau " machin " pour les publics en décrochage, c'est bien parce que je sais que nous pouvons travailler avec les CEFA.

Cela ne m'empêche pas de dire que nous devons absolument revaloriser les filières qualifiantes, techniques et professionnelles, et les métiers, et que nous ne les revaloriserons pas en créant des systèmes hiérarchiques. Une fois le métier identifié, on peut, selon moi, l'apprendre à différents endroits et suivant différentes méthodes de durée variable, pour autant que le résultat soit atteint. Par exemple, je trouve positif le fait que l'on puisse obtenir le CESS (Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur) en CEFA, avec une septième année. Cela veut non seulement dire qu'on a pu prendre le temps avec des élèves et leur apporter une méthode spécifique, mais cela permet surtout à ces élèves, in fine, de maîtriser leur métier et d'avoir leur diplôme. Ce qui m'intéresse avant tout, c'est que les uns et les

autres puissent réussir au bout du compte. Voilà véritablement l'objectif que je veux poursuivre et sur lequel je me permets d'insister, sans pour cela tout bousculer.

Alors, qu'en est-il du refinancement ? Très franchement, libre à certains de se plaindre, mais je leur rappellerai que nous avons obtenu près d'un milliard d'euros de refinancement pour la Communauté française, en ce compris, notamment, la culture et la recherche. Le refinancement obtenu pour le seul enseignement obligatoire est de l'ordre de six cents millions d'euros. Je dis "de l'ordre de", en citant à dessein un chiffre prudent et approximatif, car vous savez que les paramètres du refinancement, échelonné jusqu'en 2010, sont liés à la croissance. Dans ces conditions, vous comprenez bien qu'il nous est difficile de repartir dans une négociation politique avec le Gouvernement fédéral avant 2010, c'est-à-dire, avant d'avoir préalablement "digéré" ce premier refinancement.

Tout à l'heure, dans son introduction historique, Monsieur Fagnant a eu la courtoisie de ne pas insister sur la difficile période 1994-1996. J'aimerais pourtant y revenir à titre de comparaison avec la situation actuelle, d'autant que, pour avoir rencontré plus de dix mille enseignants lors des "soirées de l'enseignement", je peux vous assurer que certains n'ont pas hésité à m'interpeller sur le sujet. A cette époque, souvenez-vous, on parlait du "plan global" du gouvernement Dehaene et d'une économie d'un peu plus de dix milliards de francs belges réalisée sur la Communauté française. Qu'ai-je dit aux enseignants rencontrés ? Qu'ils étaient légitimement dans la rue ! Pourquoi ? Parce que la Communauté, c'est l'enseignement à plus de quatre vingt pour cent. Lui retirer dix milliards de francs belges, ça signifiait les retirer aux personnes, à la ressource humaine, comme je disais tout à l'heure. C'est pourquoi les enseignants étaient dans la rue, parce que c'était, en effet, inacceptable. Le problème était que nous étions dans un plan global qui, quoi qu'on ait pu en dire, devait être mené. A cette époque, tout qui aurait été confronté à cela en tant que Ministre de l'Enseignement (il se trouve que c'est tombé sur Laurette Onckelinx, mais cela aurait tout aussi bien pu être moi ou quelqu'un d'autre) aurait vraisemblablement été forcé d'agir de la sorte, car tenu par un plan global à réaliser. Alors, pensez qu'aujourd'hui, le refinancement, c'est plus de huit cent millions d'euros, autant dire bien plus que ces dix milliards de francs belges.

J'ai parfois l'impression que la formulation en euros amoindrit l'importance et l'impact des sommes engagées, alors que les dotations de fonctionnement accordées aux écoles entre 2004 et 2005 ont toutes augmenté de dix pour cent. Chacun appréciera, j'en suis sûre, même si je peux parfaitement admettre que, pour chaque école prise séparément, cela ne semble pas encore suffisant. Idem

pour la revalorisation salariale : un pour cent d'augmentation dans la poche de chaque enseignant est considéré par chacun, j'imagine, comme " pas grand-chose ". Toujours est-il que l'accord que nous avons passé avec les syndicats nous a coûté, et c'est normal, trois cents vingt millions d'euros. C'est ça, la réalité du financement : trois cents millions d'euros en dotations augmentées aux écoles, et trois cents millions d'euros en revalorisations prises en accord avec les syndicats. Dans ces dernières, figure le maintien de la possibilité de départs en DPPR (disponibilités précédant la pension de retraite). De fait, la préretraite à 55 ans coûte à la Communauté française, vu que c'est elle qui la paye à cent pour cent. C'est un exemple parmi d'autres, pour bien faire comprendre que c'est aussi sur tous ces aspects, et non des moindres, que portent les accords et, partant, le refinancement. Dès lors, vous comprendrez pourquoi je peux difficilement entendre déclarer sans réagir qu'un refinancement négocié voici deux ans, et qui amène quarante milliards de francs belges à l'enseignement entre revalorisations et dotations, est insuffisant.

Malgré quoi, croyez-le bien, je n'ignore pas les problèmes rencontrés sur le terrain. Nous sommes pour l'instant en train de travailler sur les bâtiments scolaires, et c'est évident qu'avec l'argent dont nous disposons, nous ne nous en sortons pas ; aussi allons-nous chercher des solutions. Mais je ne peux pas être d'accord, lorsqu'on m'explique qu'il va falloir trouver encore et toujours plus d'argent.

Ce que je préconise, c'est de bâtir, avec le refinancement obtenu, un projet politique (c'est tout le sens du *Contrat pour l'Ecole*), en augmentant l'efficacité de notre système scolaire. Je pense vraiment que nous pouvons et devons l'améliorer. Tout n'y est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes et il est donc possible de faire davantage. Il est par exemple arrivé qu'une école de la région du centre fasse une demande d'investissement pour des cabines de soudure, pour finalement se rendre compte, une fois arrivées, que le bâtiment n'était pas capable de les soutenir. Ce genre de dysfonctionnement me fait inmanquablement penser aux " travaux inutiles " dont on parlait à une certaine époque, et cela me fait dire que nous pouvons encore améliorer bien des choses dans nos façons de fonctionner.

Dans cette perspective, nous avons lancé le concept de " bassins scolaires ". Concrètement, nous sommes en train de dresser, par région donnée, un inventaire du matériel et des outils disponibles pour l'enseignement qualifiant, y compris en centres de compétences. En effet, lorsqu'une école réclame un investissement pour un outil déjà disponible dans le centre de compétences situé juste à côté, vous conviendrez avec moi que c'est quelque peu superflu. Certains équipements étant en quelque sorte des " Roll Royce ", il convient d'en profiter au maximum, en les faisant idéalement rouler toute la semaine, y compris le week-end, et du matin

jusqu'au soir, de préférence. Voilà, par exemple, un travail d'optimisation des ressources que nous sommes occupés à mener.

Bref, avant d'aller chercher plus d'argent à la Région, au Fédéral ou ailleurs, encore faut-il que nous améliorions chacun notre manière de gérer, en commençant, comme on dit, par balayer devant notre propre porte. Digérer le refinancement, cela veut dire en profiter pour agir correctement. Sur cette base-là, et après évaluation, nous déciderons de la suite à apporter en matière de financement.

Pour en terminer avec cette question, je voudrais que vous sachiez que cela ne m'a pas pour autant empêchée de solliciter Monsieur le Ministre Marcourt pour nous permettre d'embaucher, sous forme de PTP (programmes de transition professionnelle), trois cents puéricultrices supplémentaires pour les écoles maternelles. Je lui ai exposé les problèmes rencontrés dans celles-ci. Concrètement, des gosses de deux ans et demi arrivent, sans être propres, ni autonomes, dans des classes d'une vingtaine d'enfants qui sollicitent déjà énormément les institutrices maternelles. J'ai donc estimé qu'il fallait absolument entreprendre une démarche, indépendamment du refinancement déjà obtenu. Mais, encore une fois, prétendre que ce dernier est insuffisant, alors qu'il n'a pas encore été pleinement mis en place, j'estime que c'est largement prématuré, pour ne pas dire incorrect.

Concernant l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises, il est important de rappeler que l'IFAPME ne certifie pas et qu'il ne va pas le faire. Pour rappel, la législature passée, Monsieur le Ministre Hazette avait en charge l'Enseignement secondaire, alors que j'étais à la Formation professionnelle. Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises pour résoudre la question suivante : comment peut-on faire pour que le jeune qui sort de l'IFAPME puisse continuer des études s'il le souhaite ? Je vous avoue franchement qu'en la matière, les débats d'institutions m'intéressent peu, pour la bonne et simple raison que c'est en priorité l'avenir du jeune qui m'interpelle. Monsieur Hazette préconisait davantage de cours généraux à l'IFAPME, pour, en quelque sorte, le calquer sur l'enseignement et se diriger, après coup, vers une certification. Vous savez qu'entre-temps, je suis partie au Fédéral et que l'IFAPME, entendant ce message, a commencé à accroître les cours généraux.

Le fait d'avoir aujourd'hui un pied de chaque côté, simultanément à la Formation et à l'Enseignement, me permet de dire que, si nous faisons cela, nous allons réaliser exactement la même chose à la Région wallonne et à la Communauté française. Vous me permettrez de penser que c'est tout sauf pertinent. On pourrait même se demander s'il est bien utile, dans ces conditions, de maintenir deux dispositifs distincts. C'est pourquoi je suis revenue à la question initialement posée.

Indépendamment de tout débat idéologique et peu importe les raisons pour lesquelles des jeunes ont décidé de faire l'IFAPME, quelles sont donc les possibilités qu'ils ont de raccrocher à l'enseignement ? Voilà la question première à laquelle j'ai répondu, en disant à ces jeunes ceci : si vous avez fait l'IFAPME, sachez qu'il existe un outil en Communauté française, qui va pouvoir vous aider à raccrocher à l'enseignement si vous le souhaitez, c'est la Promotion sociale. Et c'est effectivement sa raison d'être que d'offrir une " deuxième chance ", même si, pour certains, on serait tenté de dire la " première chance ".

C'est ainsi que l'Enseignement de Promotion sociale organise aujourd'hui des modules, en fonction de ce que propose l'IFAPME. Par rapport à des jeunes qui ont déjà une certaine expérience, on ne va plus leur demander de refaire ce qu'ils ont déjà fait. Par contre, il leur manque d'autres savoirs, pour obtenir un certificat de la Communauté française qu'il est absolument hors de question de brader. C'est toujours la même logique à l'œuvre, qui veut qu'on ne brade pas un diplôme. La solution est donc de demander à la Promotion sociale d'analyser le dispositif de formation existant, et de faire offre de service par rapport à ce public cible.

Tout cela continue de fonctionner sur base d'une démarche volontaire de la part du jeune. Autrement dit, on peut très bien sortir de l'IFAPME, sans pour autant aller vers la certification et le diplôme, sachant que le taux de placement pour qui souhaite se retrouver directement dans une entreprise est quand même de septante pour cent. Mais nous savons aussi que certains jeunes aimeraient poursuivre des études, par exemple en gestion, notamment pour devenir indépendant. Pour ceux-là doit exister cette possibilité, entreprise de manière volontaire, de suivre des modules en Promotion sociale, qui permettent d'obtenir le certificat et de continuer quelque chose. C'est donc bien l'Enseignement de Promotion sociale qui certifie, et non pas l'IFAPME, qui conserve toutefois les cours généraux nécessaires à la connaissance des métiers. De fait, au risque de me répéter, nous ne pouvons plus imaginer un couvreur ne sachant pas calculer ses surfaces et, partant, ne sachant pas combien de tuiles lui seront nécessaires pour couvrir son toit. C'est pourquoi l'IFAPME doit pouvoir donner lui-même les cours de calcul nécessaires à l'exercice du métier de couvreur ; idem pour le boulanger qui doit connaître sa règle de trois pour correctement préparer sa pâte, etc. A défaut, nous courrions à la catastrophe.

Si les cours généraux nécessaires à la connaissance du métier doivent pouvoir être dispensés à l'IFAPME, le reste est l'affaire d'un partenariat avec la Promotion sociale, au sein duquel c'est bien celle-ci qui certifie. Notre position est très claire en la matière, et c'est en ce sens que nous travaillons pour l'instant. Nous sommes en train de négocier le contrat de gestion de l'IFAPME et nous souhaitons y inscrire

cette possibilité. J'en profite pour rappeler au passage que, si les CEFA fêtent leurs vingt ans d'existence, l'IFAPME est un dispositif qui date d'une centaine d'années, organisé à l'initiative du monde patronal (les syndicats sont aujourd'hui associés au conseil d'administration), et dont la mission première est d'organiser la formation des apprentis en fonction des besoins patronaux. Dans ces conditions, chacun voudra bien considérer que c'est bien un dispositif avec lequel il faut compter.

J'en arrive à la remédiation. Rappelons d'abord que le *Contrat pour l'Ecole* est un document qui fixe des objectifs, et que n'y figurent ni décrets, ni arrêtés. Par ailleurs, ce n'est pas parce que les partenaires sociaux (syndicats et pouvoirs organisateurs) se mettent d'accord sur des objectifs à atteindre, qu'ils laissent la Ministre de l'Enseignement faire ce qu'elle veut ! Il est bien évident que tous veulent se retrouver autour de la table pour participer à la rédaction des décrets. Dès lors, lorsqu'on me demande comment nous allons mettre en place la remédiation dans l'enseignement qualifiant, je suis obligée de répondre que cela figurera dans un décret, et qu'aussi bien les pouvoirs organisateurs que les organisations syndicales seront partie prenante pour discuter de la manière dont nous allons mettre cela en œuvre.

Ma tâche, aujourd'hui, est de présenter une note d'orientation, comme nous l'avons fait pour les P1-P2 (première et deuxième années primaires). Ainsi avons-nous proposé la base sur laquelle travailler en collaboration avec les syndicats et les pouvoirs organisateurs. Il va de soi que tout ce qu'ont pu proposer les uns et les autres n'a pas été traduit dans les textes. Je crois, cependant, que nous sommes arrivés à un compromis qui a permis d'avancer. Le même processus sera mis en place pour organiser la remédiation. Des échéances ont été mises, une note d'orientation va arriver assez rapidement, et nous devrions apporter des solutions pour l'année scolaire 2007-2008. A nouveau, il faut bien comprendre que nous ne pouvons pas tout régler dans le *Contrat pour l'Ecole*, qui vise à bien cerner les objectifs.

Par rapport à l'augmentation du nombre de formations en alternance dans le cadre du PST2 et du Plan Marshall, je suis au regret de vous dire que ça concerne uniquement l'IFAPME. Pourquoi ? Parce qu'au niveau de la Communauté française qui, rappelons-le, englobe la Wallonie et Bruxelles, on doit impérativement garantir que l'enseignement des francophones, de tous les francophones, ne soit pas guidé par une vision qui serait exclusivement wallonne ou exclusivement bruxelloise, ceci étant dit indépendamment du fait que l'unité des francophones me tient à cœur et sans rentrer dans un débat institutionnel dont le citoyen est aujourd'hui lassé. Quant à moi, j'estime que les responsables politiques doivent prioritairement

recentrer leurs actions sur des projets concrets, qui concernent les uns et les autres.

Au niveau du territoire wallon, nous avons estimé que la capacité de formation en alternance de l'IFAPME, qui tourne actuellement autour de 3.000 jeunes, est insuffisante. Je parle bien des moins de 18 ans, sachant que l'IFAPME organise également de la formation continuée des adultes, en gestion et autres, davantage liée à la création d'entreprises qu'aux métiers en tant que tels. Encore une fois, nous entendons agir sans esprit de concurrence entre dispositifs. Notre objectif n'est donc pas de créer de nouveaux centres de l'IFAPME, bien que celui-ci était demandeur d'une implantation plus structurée et maillée, arguant du fait que les CEFA ont un réseau beaucoup plus important sur le territoire de la Communauté française. Pour rappel, on compte un à deux centres de l'IFAPME par provinces, selon leur importance. Nous n'avons pas rencontré cette ambition, mais nous souhaitons toutefois qu'ils puissent arriver à une capacité de 4.500 places au terme de la législature, en 2009.

En réalité, notre objectif est de pouvoir simultanément augmenter la capacité des deux dispositifs que sont l'IFAPME et les CEFA. Aujourd'hui, ces derniers tournent autour des 7.000, 7.500 jeunes formés. Je suis convaincue que nous pouvons faire un peu mieux, par rapport aux objectifs donnés. A mon sens, si nous pouvions atteindre une capacité de 8.000 jeunes formés par les CEFA et de 4.500 par l'IFAPME, nous pourrions couvrir notre public cible sur le territoire wallon et en Communauté française.

Par ailleurs, comme le Gouvernement fédéral donne ce que j'appellerais des impulsions en matière d'alternance, nous nous sommes dit que nous devions pouvoir y répondre afin de ne pas tomber dans ce travers que vous dénonciez tout à l'heure, à savoir qu'une fois des impulsions données, il n'y a pas les places pour y répondre. En l'occurrence, j'ai donc coiffé ma casquette " régionale ".

Je dois également vous dire que la Région wallonne est généreuse. Ainsi nous a-t-elle aidé pour un nombre important de dossiers communautaires récents. Pensez au dossier " mazout ", pensez à l'effort de 60 millions d'euros qui nous était imposé par le Gouvernement fédéral, intégralement pris en charge par la Région wallonne. Sans faire la une des journaux, ces soutiens sont bel et bien précieux. D'un autre côté, tout en restant attentif à la Communauté française, il est légitime que le Gouvernement wallon entende prioritairement gérer la problématique wallonne quand il met en route un plan purement wallon. Vous comprendrez, j'en suis sûre, que je sois également soucieuse de maintenir des relations justes et équilibrées. Par rapport à ces 60 millions d'euros épargnés par la Communauté française il y a quelques mois à peine, je pense sincèrement que nous sommes tous gagnants.

M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets

Merci Madame la Ministre-Présidente. Vous nous avez accordé plus de temps qu'annoncé, car, avec passion et conviction, vous avez tenté de répondre à nos attentes. Si j'ai demandé aux intervenants d'être concis de façon à pouvoir recueillir un panel d'interventions dans le temps qui nous était imparti, vous avez, en définitive, répondu longuement et avec attention aux questions qui vous ont été posées. Sans plus attendre, au nom de la Fondation Jean Boets, je tiens évidemment à vous remercier de votre présence parmi nous aujourd'hui.

Lors des manifestations proposées par la Fondation, il est de tradition que je tire quelques conclusions.

Au départ de ce que Madame la Ministre-Présidente nous a appris aujourd'hui, se dessinent quelques pistes de réflexion que devront poursuivre eux-mêmes, aussi bien les directeurs, coordonnateurs et accompagnateurs des CEFA, que les membres des équipes PMS (qu'ils soient spécifiquement attachés ou non, d'ailleurs, à un CEFA).

Je ne citerai pour preuve que ce problème de filières techniques et professionnelles conduisant à un métier, que Madame la Ministre-Présidente a soulevé en évoquant le cas des bouchers-charcutiers francophones à Bruxelles. C'est, à mon sens, une question très importante, qui est loin d'être épuisée et à propos de laquelle nous sommes tous appelés à mener une profonde réflexion. Il se trouve que je fais partie de ceux qui ont souhaité, à l'époque, que la boucherie, comme la boulangerie, ne soit plus enseignée à la fois en technique et en professionnel, partant du principe que, lorsque deux filières se concurrencent dans l'enseignement qualifiant, l'une se révèle moins performante que l'autre. Je reste convaincu qu'une des principales difficultés rencontrées tient au fait que les professeurs concernés ont parfois mal accepté de ne plus être "repris" dans le technique. Qu'il me soit dès lors permis de leur rappeler qu'une réaction semblable s'était manifestée, il y a une vingtaine d'années, lorsque que, pour répondre à l'évolution de l'enseignement, nous avons supprimé les cinquièmes années "technique de qualification" et développé les troisièmes degrés techniques. En tant que directeur de cet établissement où nous nous trouvons aujourd'hui même, je me souviens de la levée de boucliers à laquelle j'avais dû faire face au moment d'initier cette réforme, de la part de mes propres collègues, professeurs de l'enseignement secondaire. Or, quelques années après, je crois pouvoir affirmer que tout le monde était content de l'évolution qui avait été introduite, parce qu'en deux ans seulement, chacun pouvait constater que du très bon travail avait été accompli. A condition, bien entendu, de ne céder en rien sur nos exigences.

La thèse que nous avons souvent défendue à la Province de Liège est que les métiers tels ceux que l'on retrouve aussi aux Classes Moyennes sont des métiers, quand ils existent dans l'enseignement qualifiant, qui participent plutôt de l'enseignement professionnel, parce qu'ils demandent plus d'heures de pratique et moins d'heures de technologie, comme nous les appelons dans le secteur industriel. Depuis plus d'une dizaine d'années, dans l'Enseignement de la Province de Liège, il n'existe plus de double emploi entre filières technique et professionnelle, et plus une seule formation ne se trouve dans les deux. L'évolution de l'enseignement secondaire ces cinq dernières années semble donner raison à cette approche. Par rapport à la réflexion que vous menez en la matière, Madame la Ministre-Présidente, je crois en effet qu'un des plus graves problèmes est de retrouver la même formation dans deux filières différentes. Je sais que ce n'est pas une politique évidente à faire passer dans les écoles, puisque celles-ci ne souhaitent pas perdre une des deux formations existantes. Le cas des puéricultrices est sans doute un bel exemple, puisque nous avons dû opter pour une septième année afin de résoudre, sans drames, le problème. Aussi, je crois que c'est sans doute dans semblable direction qu'il faut avancer, dans la perspective de ce développement des CEFA, dont vous nous avez parlé avec brio. Une fois encore, je vous remercie vraiment de votre participation, aujourd'hui, parmi nous, à cet événement important, tout comme je suis également reconnaissant à Monsieur le Député permanent André Gilles, pour la confiance qu'il ne cesse de témoigner à la Fondation Jean Boets.

Il me reste à remercier toutes les personnes sans le concours desquelles nous n'aurions pu vous accueillir aujourd'hui, à commencer par Monsieur Jean Lebois, Inspecteur de l'Enseignement de la Province de Liège, qui nous a apporté tout son soutien. Notre gratitude va également à nos hôtes : Monsieur Edouard David, Directeur-Président de la Haute Ecole Rennequin Sualem, Madame Sylviane Bodlet, Directrice de Catégorie et Monsieur Mario Dethier, Directeur de l'Ecole Polytechnique et du CEFA de Verviers.

Je tiens à signaler que la régie a bénéficié, une fois encore, de l'expérience de Monsieur Claude Salmon, du Service Audiovisuel du Département Formation de la Province de Liège. Enfin, je n'oublie pas de remercier tout particulièrement Madame Liliane Lejeune, Coordinatrice du CEFA de l'Ecole Polytechnique de Verviers, pour son exceptionnel engagement à nos côtés, de même que les professeurs et les élèves qui l'accompagnent et qui nous proposent, sans plus attendre, le verre de l'amitié.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, à toutes et à tous, encore un grand merci pour votre présence.



Monsieur le Ministre, est-ce normal ?

" Monsieur le Ministre, vous ne me croirez pas mais cela fait des mois que je cherche un soudeur, même pas expérimenté, je suis prêt à le former moi-même. Mais je ne trouve pas. Est-ce normal ? "



RÉGION WALLONNE

Ce genre de réflexion, je l'ai entendue des dizaines de fois, au gré de mes rencontres ou de mes visites en entreprises. Qu'il s'agisse de soudeurs, d'électromécaniciens, de maçons, de peintres en bâtiments, d'électriciens, de bouchers... La liste n'est pas exhaustive.

Et que dire sinon qu'en effet, ce n'est pas normal — le mot est faible — de vivre dans une région où le chômage est une calamité, et spécialement le chômage des jeunes, alors que de nombreux postes de travail restent vacants par manque de candidats.

Mais déplorer un état de fait et s'arrêter là n'a jamais fait avancer le schmilblick.

C'est pourquoi le plan Marshall a pris cette réalité à bras le corps. Un des 5 axes de ce plan s'applique en effet à susciter des compétences pour l'emploi, c'est-à-dire à répondre aux métiers en pénurie, à initier un plan langues et à renforcer l'enseignement qualifiant.

Pour ce qui est plus spécifiquement de la lutte contre les métiers en pénurie, cela implique que l'on analyse d'abord et qu'on anticipe ensuite les pénuries de main d'œuvre. Cela veut dire aussi qu'il faut informer et former, le Forem développe une série d'actions à cet effet. Cela signifie surtout qu'il est urgent et impératif de revitaliser les enseignements et les formations qui mènent à ces métiers et qui préparent aux métiers de demain, je pense avant tout aux enseignements technique et professionnel.

De nombreuses filières proposées par ces enseignements ouvrent directement à l'emploi. Il convient de leur redonner toutes leurs lettres de noblesse et de combattre résolument ce stupide a priori qui en fait des études de deuxième ordre, des solutions de rattrapage. Ce sont, au contraire, des formations qui offrent de vrais débouchés sur des emplois de qualité, souvent hautement qualifiés, dont notre région a grand besoin.

C'est enfin, et cela aussi est important, par delà les implications purement économiques, un gage de reconnaissance et de cohésion sociale.

Jean-Claude Marcourt

Le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Commerce extérieur

l'a.s.b.l. CENTRE de COOPERATION TECHNIQUE et PEDAGOGIQUE (CE.CO.TE.PE.)

Un instrument de liaison économie-enseignement

Créée en 1974 par le Conseil provincial, cette a.s.b.l. a pour objectif de contribuer à la promotion de l'économie en y associant le réseau d'enseignement de la Province de Liège.

Par vocation, le Centre de Coopération Technique et Pédagogique est l'instrument privilégié d'une liaison souple et efficace entre le monde économique et l'enseignement.

6 Départements :

CIFOC : Centre d'Innovation et de Formation Continué

FORMULTIMEDIA : Formation par moyens Multimédia

CEFAP : Centre de Formation aux Automatismes de Production

CEFOP : Centre de Formation Continué du Paramédical

HORUS : Centre de Formation Continue et de Recherche en Sciences de l'Information et Sciences Sociales

CEFORS : Centre de Formation et de Recherche Sualem

En collaboration avec des partenaires publics et privés,

nous avons organisé des consultances et formations dans divers secteurs : agriculture, mécanique, construction, informatique, imprimerie, photocomposition, management, communication, pédagogie, auxquels il faut ajouter les domaines spécifiques des départements CEFAP et CEFOP.

Que pouvons-nous vous offrir ?

Des formations :

De l'ouvrier à l'ingénieur industriel, dans pratiquement tous les secteurs professionnels.

Du recyclage ponctuel (quelques jours) à la formation approfondie (plusieurs années).

Notre expérience nous permet de trouver des solutions adaptées à vos problèmes.

Des expertises :

Un expert peut collaborer sur site si nécessaire, à la résolution d'un problème d'infrastructure, d'équipement, de ressources humaines.

Des productions de supports multimédia :

Des supports écrits, audiovisuels ou informatiques peuvent être réalisés et produits pour vos formations.

a.s.b.l. CE.CO.TE.PE.

**Centre de Coopération
Technique et
Pédagogique**

**Rue du Commerce, 14
B. 4100 SERAING**

**Tél./Fax :
32 - (0)4/338 28 30**

**VOTRE ANNONCE SUR CETTE PAGE ?
C'EST DESORMAIS POSSIBLE**

Il ne vous en coûtera que

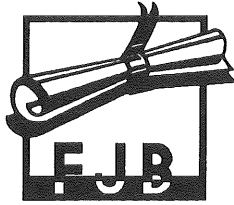
100 Euros la demi-page

200 Euros la page complète

pour une double parution

**Les brochures de la Fondation Jean Boets
sont largement diffusées
auprès d'un public de décideurs et d'acteurs
des milieux politiques, socio-économiques et pédagogiques**

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER



FONDATION JEAN BOETS ASBL

**Rue du Commerce, 14
4100 SERAING**

**Tél. : 04 330 73 47 — 04 330 74 28
Fax : 04 338 28 30**

Editeur responsable :

**Philibert CAYET, Président de la Fondation Jean Boets
Rue de Montegnée, 144 — 4101 JEMEPPE S/M**

Avec le soutien de la Région Wallonne et de la Province de Liège - ENSEIGNEMENT